

Rapport final de la concertation continue

Projet de piscine d'entreposage de combustible usé à LA HAGUE (50)

Du 31 mars 2024 au 4 juin 2025

Karine Besses,

Pascal Brérat

garant.e.s désigné.e.s par
la CNDP

Date de remise du rapport, le 4 juillet 2025



Sommaire

Sommaire	2
Préambule	3
Les dates clefs de la concertation sous l'égide de la CNDP	3
Rappel de la mission des garant.e.s	3
Synthèse pour les décideurs et pour le public	4
Fiche d'identité du projet abandonné.....	6
Contexte actuel et explication de l'abandon du projet porté par EDF	8
Evolution de la politique nucléaire française et arrêt du projet.....	8
Premiers éléments d'information sur le projet « Aval du futur » d'Orano.....	9
A propos des combustibles nucléaires usés	11
Les dispositions envisagées pour assurer l'entreposage des combustibles usés, au lancement de la concertation du projet de piscine d'entreposage porté par EDF	13
L'évolution accélérée du contexte	14
La concertation continue et son bilan chiffré.....	15
Les modalités et les chiffres de la concertation continue (chiffres donnés par EDF en avril 2024)..	15
Synthèse des interrogations et sujets exprimés lors des travaux du comité de suivi et des rencontres avec le public	17
Avis des garant.e.s sur le déroulement de la concertation	22
Analyse des garants sur les sujets et questions portés par les publics lors des 25 rencontres :	23
Les recommandations des garants pour EDF et Orano	25
R1 : Créer rapidement un comité de suivi de la participation du public pour le projet « Aval du futur » qui inclus les projets de piscines de stockage.....	25
R2 : Articuler le débat et la concertation sur le PNGMDR et le projet « Aval du futur »	25
R3 : Mettre en place un dispositif de rencontre régulières entre le maître d'ouvrage, la CNDP, l'ASNR, l'autorité environnementale (le Haut-commissariat défense ?) chargé d'évaluer et de cadrer les différentes dispositions de participation du public et d'anticiper les difficultés du processus de participation du public.....	25
R4 : Poursuivre le dispositif d'information du public et profiter du délai disponible avant une nouvelle procédure de participation du public, pour renforcer la connaissance du projet « Aval du futur » ...	26
R5 : Prévoir de fournir l'état initial zéro dans le cadre du dossier du maître d'ouvrage établi pour le débat public et solliciter un cadrage préalable auprès de l'Autorité environnementale et l'intégrer au dossier maître d'ouvrage du débat public.	27
R6 Donner une information au public d'ici octobre 2025 sur la question de la gestion des terres polluées présentes sur le site.....	27
Liste des annexes.....	29

Préambule

A la suite de la concertation préalable, menée du 22 novembre 2021 au 2 février 2022 puis du 20 juin au 8 juillet 2022, sur le projet de piscine d'entreposage de combustible usé à La Hague, Electricité de France (EDF), le maître d'ouvrage, a décidé de poursuivre son projet. La Commission nationale du débat public a nommé Karine Besses et Pascal Brérat en tant que garant.e.s pour la phase de concertation continue jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique. Un rapport intermédiaire de la concertation continue a été publié par les garants le 30 avril 2024. Le projet de piscine d'entreposage a finalement été abandonné par EDF- qui a notifié officiellement cette décision à la CNDP par un mail du 24 février 2025- au profit d'un projet plus vaste, appelé « L'aval du futur », dont la maîtrise d'ouvrage devrait être assurée par ORANO.

Le présent document clôt donc la mission des garants et en constitue le rapport final, réalisé dans le cadre de la concertation continue, couvrant la période de juin 2024 à juin 2025. Il rend compte en toute neutralité et transparence de la concertation et des arguments échangés (voir aussi en complément le rapport intermédiaire des garant.e.s du 30 avril 2024) et il indique les préconisations des garant.e.s pour la suite de la concertation autour du nouveau projet. Sa rédaction est adaptée en ce sens.

Les dates clefs de la concertation sous l'égide de la CNDP

- 21 janvier 2021 : La CNDP est saisie par EDF sur son projet de piscine d'entreposage à La Hague
- 22 novembre 2021 au 2 février 2022, puis 20 juin au 8 juillet 2022 : concertation préalable menée par EDF, Jean Daniel Vazelle et Pascal Brérat étant garants
- 16 août 2022 : Publication du bilan des garants de la concertation préalable
- 13 octobre 2022 : Publication de la réponse du porteur de projet au bilan des garant.e.s
- 3 novembre 2022 : Publication avis de la CNDP portant sur la complétude et la qualité des réponses du maître d'ouvrage au regard des questions du public et des recommandations des garant.e.s
- 3 novembre 2022 : Nomination des garant.e.s de la concertation continue : Karine Besses et Pascal Brérat
- Mars 2023 – décembre 2023 : Mise en place et tenue de divers comités de suivi de la concertation continue, réunions d'information, groupes de travail spécifiques, campagne d'information grand public, newsletter, etc.
- 30 avril 2024 : Publication du 1er rapport intermédiaire des garants de la concertation continue : https://www.debatpublic.fr/sites/default/files/2024-06/Rapport_Interm%C3%A9diaire_Piscine_La_Hague.pdf
- 5 novembre 2024 : comité de suivi de la concertation continue avec annonce de l'arrêt du projet par EDF
- 24 février : courriel d'EDF à la CNDP indiquant l'arrêt du projet de piscine d'entreposage de combustible usé à La Hague porté par EDF et par conséquent de la concertation continue sur ce projet.

Rappel de la mission des garant.e.s

La Commission nationale du débat public (CNDP) est une institution indépendante du gouvernement, chargée de défendre le droit individuel de participer et d'être informé sur des projets ayant des impacts sur l'environnement. Afin de veiller au bon respect de ce droit, elle désigne une ou plusieurs personnes neutres au projet et indépendantes à l'égard de toute personne (maître d'ouvrage, parties prenantes, etc.) dont le rôle est de garantir la qualité des démarches de concertation mises en place par le porteur de projet.

Tout au long de sa mission, les garant.e.s font attention à la transparence, la sincérité et l'intelligibilité des informations transmises au public, à traiter de manière équivalente chaque argument quel que soit son origine (expert, responsable du projet, citoyen, élu, etc.) et à inclure tous les publics, en particulier les plus éloignés de la décision, dans les dispositifs de participation.

Dans le cadre de la concertation continue, les garant.e.s s'assurent que :

- les recommandations des garant.e.s et les engagements du maître d'ouvrage issus de la concertation préalable soient bien prises en compte ;
- les conditions d'un dialogue entre tous les publics soient réunies et à ce que le responsable du projet apporte des réponses aux arguments et interrogations du public ;
- les évolutions du projet et l'ensemble des études et des expertises soient transmises de manière intelligible et complète au public, puis fassent l'objet d'échange.

Les garant.e.s reçoivent une lettre de mission qui spécifie les attentes de la Commission nationale du débat public concernant la démarche participative et informative dans le cadre du projet/plan ou programme.

Synthèse pour les décideurs et pour le public

Depuis l'élaboration du rapport intermédiaire des garants de la concertation continue, les actions mises en œuvre par EDF, pendant la période ayant précédé sa décision d'arrêt du projet ont été très réduites. Le présent rapport est donc un bilan final, rappelant les principaux résultats et enjeux de la concertation continue ainsi que les questionnements et demandes du public restés en suspend sur le projet. En ce sens des préconisations sont émises pour EDF mais aussi pour le futur Maître d'ouvrage du projet « L'aval du futur », Orano, afin que la continuité de l'information et de la participation ait bien lieu.

Les garants considèrent en effet que la concertation préalable et la concertation continue relatives au projet abandonné sont riches d'enseignements utiles pour favoriser une participation du public de meilleure qualité pour le nouveau projet « Aval du futur ». En particulier ces concertations passées ont rencontré des obstacles et des facteurs défavorables ayant pu compliquer et retarder leurs déroulements dont il convient d'éviter la répétition. Le moment venu, une fois que Orano aura affiner ses ambitions et le contenu du nouveau projet, celui-ci devra faire l'objet d'une saisine de la CNDP, et la CNDP décidera alors de la procédure de participation à engager : concertation préalable sous l'égide d'un garant ou débat public organisé par la CNDP. Entre temps, l'actuelle mission de conseil de la CNDP auprès d'Orano permettra de préparer la saisine de la Commission nationale du débat public du projet « Aval du Futur » d'Orano à La Hague (50) et de conseiller Orano par rapport aux premières démarches d'information du public menées sur le territoire.

Les concertations qui ont été mises en place sur le projet de piscine porté par EDF, ont été l'occasion pour les acteurs du territoire d'inventer et de mettre en place un **système de pilotage sous forme de comités de suivi, que les garant.e.s préconisent de reconduire**. La méthodologie de mise en place, les modes de fonctionnement et la gouvernance de ce comité de suivi ont été décrits dans le rapport intermédiaire des garant.e.s.

Ces concertations ont conduit à faire intégrer de nombreuses attentes relatives aux accès au projet mais aussi à la manière de prendre en compte son insertion, de faire valoir des attentes en matière d'environnement et de production de données dès l'amont du projet (voir le bilan de la concertation préalable et le rapport intermédiaire de concertation continue des garants).

Ces concertations ont aussi et surtout parfois, permis de débattre des sujets nationaux concernant la gestion des combustibles nucléaires usés (leur recyclage ou leur entreposage en attente d'un éventuel multi-recyclage), leur type d'entreposage et la probabilité d'atteindre la « fermeture du cycle du combustible nucléaire ». Ces sujets restent pour la plupart d'actualité pour le projet d'Orano « Aval du futur ».

Pour les garant.e.s les enseignements des phases de concertation passées, doivent être considérés afin d'entamer le mieux possible les nouvelles phases de participation sur le nouveau projet « L'aval du futur »

Afin que les résultats et les questions restant encore en suspens à l'issue de la concertation continue du projet d'EDF puissent être intégrées dans la préparation de la procédure de participation du projet d'Orano, nous synthétisons les principaux éléments ici. Pour plus de détail, on pourra se référer au rapport intermédiaire des garant.e.s qui en fait un exposé plus détaillé.

Les garant.e.s souhaitent aussi alerter sur certains obstacles rencontrés dans la compréhension des processus de décision au niveau national en raison de leur foisonnement, d'annonces non suivies des décisions ou texte les entérinant, d'inversions d'agendas de plans et programmes et projets, de projets contemporains soumis à des procédures différentes en partie simultanées et sur les carences apparues dans l'élaboration du projet de piscine notamment dans le domaine socio-économique. Le flou -et parfois l'illisibilité- générée ne permet pas d'éclairer correctement le public sur l'opportunité des projets et leur insertion dans les politiques énergétiques plus larges. Ces carences - a fortiori quand elles se cumulent - nuisent manifestement à la qualité des concertations et affaiblissent leur apport.

Fiche d'identité du projet abandonné

Maitre d'ouvrage :

Electricité de France (EDF)

Contexte du projet tel que présenté lors de la concertation préalable en 2021 :

Selon la politique de gestion des matières nucléaires en France, les combustibles usés, déchargés des réacteurs des centrales nucléaires après leur utilisation pendant 4 à 5 ans, ont vocation à être recyclés pour en séparer les matières valorisables, dont le plutonium (1%). Celui-ci est destiné à la fabrication de combustible « MOX » (pour « mélange d'oxydes ») utilisé pour l'instant comme combustible dans certains réacteurs nucléaires de 900 MW.

Une fois utilisés, les combustibles MOX usés ne sont pas actuellement recyclés mais pourraient l'être dans l'avenir, comme indiqué dans la 5^{ème} édition du Plan national de gestion des matières et déchets radioactifs (PNGMDR). Ils sont donc entreposés en attente du développement industriel de techniques de recyclage ou, le cas échéant, de leur stockage définitif en cas de non-recyclage après plusieurs dizaines d'années de refroidissement.

Localisation du projet :

La piscine portée par EDF devait se situer sur un terrain de 15 hectares environ situé à l'ouest des installations actuelles d'ORANO, terrain ayant en partie servi de décharge dans le cadre des activités d'ORANO pour 1.5 Ha. Au préalable le terrain devait être assaini par ORANO avant d'être cédé à EDF.



Objectifs du projet selon le MO, avant son abandon :

EDF propose un projet de piscine, pouvant contenir 6 500 tonnes de combustible usé (environ 13 000 assemblages), sur un site situé dans l'emprise actuelle des installations d'ORANO à La Hague dans le département de la Manche. Cette piscine est destinée à recevoir les déchargements nouveaux de MOX ainsi que le transfert de ceux entreposés dans les piscines d'ORANO. L'installation est envisagée pour être exploitée une centaine d'année.

Par ailleurs, des dispositions sont prises (surface disponible, préparation d'interface) pour être en mesure de compléter ultérieurement cette installation d'un deuxième bassin pour l'entreposage long terme des combustibles usés MOX et URE (L'uranium ré-enrichi).

La concertation portée par EDF ne concernait qu'une seule piscine.

Caractéristiques principales :

Au début de la concertation, le bloc « piscine » se présente comme un ouvrage de 200 mètres de long sur environ 100 mètres de large, 25 mètres hors sol au plus de haut, comprenant le déchargement des colis, le contrôle et la mise en panier des combustibles et leur descente dans l'eau. La piscine elle-même, semi enterrée mesure 75 m de long.

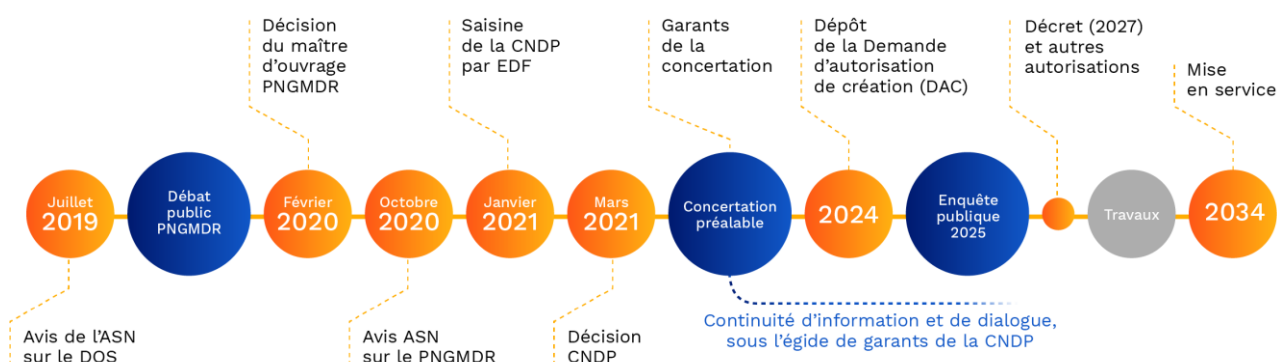
Coût :

Le coût estimé en 2020 est de 1,25 MDE

Calendrier du projet en avril 2024 :

Compte tenu des délais d'études, de procédures et de réalisation le projet pourrait être mis en service en 2035.

Du point de vue procédural le dépôt de la demande de création de l'Installation Nucléaire de Base interviendrait mi-2024 (prévu au début de la concertation continue en fin 2023) pour une enquête publique en 2025.



Contexte actuel et explication de l'abandon du projet porté par EDF

Evolution de la politique nucléaire française et arrêt du projet

- Le 3 février 2023, le Conseil de politique nucléaire décide le lancement « d'études permettant de préparer la prolongation de la durée de vie des centrales existantes à soixante ans et au-delà, dans des conditions strictes de sûreté garanties par l'Autorité de sûreté nucléaire ». Il lance également l'accélération des travaux sur le développement de petits réacteurs modulaires « afin de pouvoir disposer d'au moins une tête de série dans les années 2030 » et une réflexion en profondeur sur la question du cycle du combustible.
- Fin 2023, aucune décision n'était intervenue quant à la poursuite ou non de la politique de recyclage des combustibles usés après 2040. Une réponse a été apportée par le Conseil de Politique Nucléaire (CPN) de mi-février 2024 et le gouvernement, sans pour autant faire l'objet d'un document de décision officiel. Le Ministre Bruno Le Maire est en effet venu présenter aux salariés d'Orano le 7 mars 2024 plusieurs annonces du Président de la République :
 - Le prolongement de la politique de retraitement et de recyclage des combustibles au-delà de 2040, avec en particulier :
 - Le prolongement de la durée de vie des usines de retraitement et recyclage des combustibles des sites industriels de la Hague et de Mélox dans le Gard au-delà de 2040
 - Le lancement d'études relatives à la réalisation d'une nouvelle usine de fabrication de combustibles recyclés MOx sur le site industriel de la Hague
 - Le lancement d'études pour la réalisation d'une nouvelle usine de retraitement des combustibles sur le site industriel de la Hague d'ici 2045-2050
- Courant 2024 : Faisant suite aux décisions du Conseil de politique nucléaire de février 2024, EDF et Orano ont mené un travail conjoint pour construire les « éléments de visibilité » et l'orientation conduisant à « un passage de relais » entre EDF et Orano. Ces éléments ont été présentés à l'ASN lors de l'audition des deux industriels du 24 septembre 2024. Ils prévoient une évolution du portage industriel du projet de nouvelles capacités d'entreposage d'EDF vers Orano. En conséquence de ces évolutions, le projet Piscine porté par EDF et la concertation associée s'arrêtent.
- 5 novembre 2024 : comité de suivi de la concertation continue du projet de piscine porté par EDF, avec annonce de ces informations et de l'arrêt du projet (voir CR en Annexe)
- 17 mars 2025 : un 4ème Conseil de politique nucléaire confirme la poursuite des investissements dans le programme « Aval du futur » mené par Orano sur le site de la Hague. Ce programme comprend notamment l'entreposage des combustibles usés dans de nouvelles piscines à la Hague dont la première devrait être mise en service d'ici 2040 afin de répondre aux besoins du parc nucléaire existant puis des EPR2.
- Le gouvernement a signé le 10 juin 2025 un nouveau contrat stratégique pour la période 2025-2028 qui acte la relance de la filière nucléaire : l'État et les principaux acteurs du nucléaire (exploitants, industriels, syndicats...) ont signé un nouveau contrat stratégique qui fixe les grandes priorités de la filière jusqu'en 2028. À défaut d'un décret sur la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) ou d'une loi énergie-climat actant la relance d'un programme civil en France, ce contrat matérialise l'ambition exprimée par le président de la République, lors de son discours de Belfort en février 2022, de relancer le nucléaire en France.
<https://www.entreprises.gouv.fr/files/files/Entites/CNI/2025/contrat-filiere-nucleaire-2025-2028-cni.pdf>
- Le 4 juin 2025, suite à la saisine d'Orano : Décision n° 2025/90/AVAL DU FUTUR/1 de la CNDP engageant une mission de conseil.. L'objet de la mission est double : Mme Karine BESSES et M. Luc MARTIN sont désignés pour conduire une mission de conseil relative à la préparation de la saisine de la Commission nationale du débat public du projet « Aval du Futur » d'Orano à La Hague (50) et à l'accompagnement des premières démarches d'information du public menées par le maître d'ouvrage.

Les orientations stratégiques prises en matière de politique énergétique au cours de la révision de la stratégie nationale bas carbone (SNBC3) et de la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE3), la mise en œuvre du 5ème plan national de gestion des matières et déchets radioactifs (PNGMDR) et leur traduction pour le site de La Hague annoncés lors de la visite du premier ministre à La Hague en 2024, conduisent à une profonde évolution dans la gestion des combustibles nucléaires et l'avenir du site ORANO de La Hague entérinée lors du 4ème comité national nucléaire du 17 mars 2025.

Premiers éléments d'information sur le projet « Aval du futur » d'Orano

Le programme « Aval du futur » comprend notamment le lancement des études pour une nouvelle usine de fabrication de combustibles MOX sur le site de la Hague dont le démarrage de la production est prévu au début des années 2040, ainsi que pour une nouvelle usine de traitement des combustibles usés, également sur le site de la Hague d'ici 2045 - 2050. Ainsi, le projet de construction de piscines a été intégré au programme « Aval du futur », porté par ORANO, financé majoritairement par EDF et doté d'une gouvernance collective avec la mise en place d'un comité stratégique le 20 décembre 2024 coordonné par le préfet de la Manche. Une première piscine serait réalisée de manière à entrer en service en 2040.

Extrait du point presse d'Orano du 17 juin 2025 :

AVAL DU FUTUR : les principes retenus

- **Renouvellement de l'usine de traitement Orano la Hague**

Capacité totale de traitement à terme : équivalente aux capacités actuelles (1200 t)

Capacité d'entreposage à terme : 3 bassins de 6 500 t chacun pour répondre aux besoins d'EDF (1 000 t /an) et d'autres clients étrangers (200 t/an), en remplacement des bassins actuels.

Capacité à traiter industriellement les combustibles usés MOX et URE préparant la fermeture du cycle à l'horizon de la fin du siècle

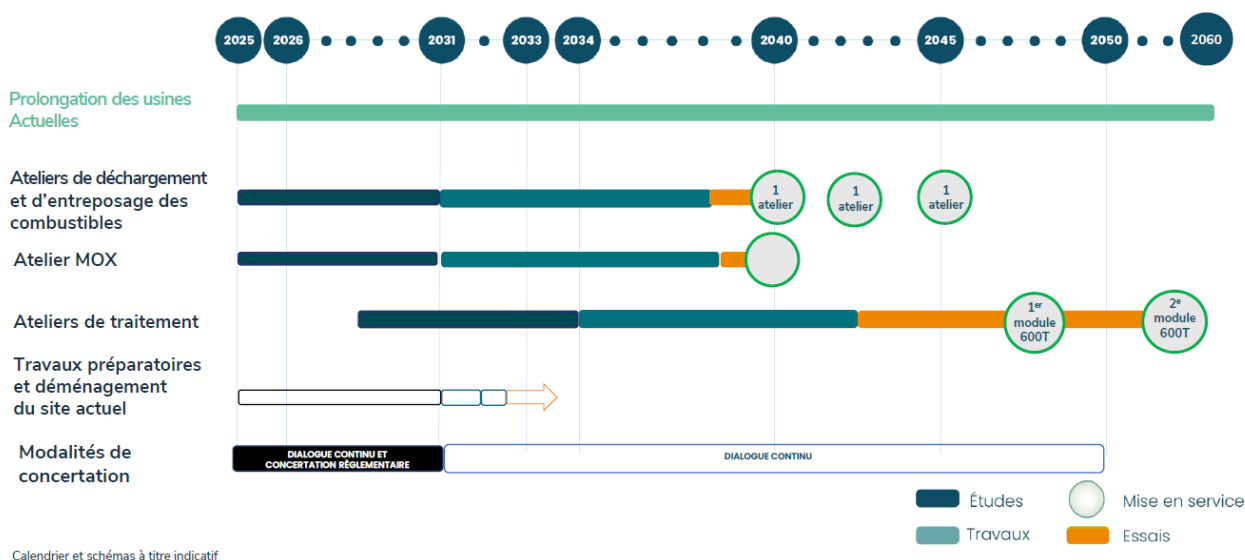
- **Création d'un atelier de fabrication de combustible MOX**

Réalisation du nouvel atelier de fabrication de combustibles MOX équivalent aux capacités actuelles de l'usine Melox

Les principes d'implantation des ateliers



Chronologie pérennité/résilience et Aval du Futur



Le programme « Aval du futur » comporte donc à minima trois projets étalés sur une période très longue et dont l'architecture de chacun dépend de l'un ou des 2 autres, et interfère avec d'autres interventions connexes sur le site telle des dépollutions ou des adaptations, voire des fermetures d'équipements et d'installations présents sur le site. Par ailleurs un tel projet nécessitera des chantiers très importants, continus pendant plusieurs dizaines d'années sur un site en exploitation soumis à des contraintes de sûreté et de sécurité. L'exigüité relative du site était des sujets mis en évidence dans le cadre de la concertation continue sur le projet de piscine porté par EDF.

L'ambition du programme « Aval du futur » s'est portée vers une maîtrise d'ouvrage unique sur le site. On notera que le choix d'un équipement tel que la piscine sous maîtrise d'ouvrage et exploité par EDF avait largement alimenté le questionnement lors des concertations et conduit à des évolutions importantes du projet pour tenir compte des demandes des acteurs du territoire notamment en termes d'accès à l'ouvrage qui devait se situer en extension par rapport aux limites actuelles du terrain d'Orano. Orano promet que son projet « Aval du futur », comprenant les futures piscines, restera dans l'enceinte actuelle du site d'Orano tel que défini par les clôtures actuelles.

Par ailleurs, EDF rapporte que la prolongation de la durée de vie des réacteurs utilisant les MOX et le lancement des programmes de réacteurs 6 EPR2 (une paire à Penly, une à Gravelines et une à Bugey) susceptibles d'utiliser les combustibles usés permettraient de bénéficier d'une dizaine d'années supplémentaires pour mettre en service les nouveaux équipements d'entreposage des combustibles usés.

Dans ces conditions le projet d'entreposage objet de la concertation et destiné à éviter les conséquences d'une saturation des capacités de stockage vers 2030 n'est plus jugé opportun par EDF qui a décidé de l'arrêter.

La concertation continue en cours a donc cessé avec cette décision.

Evolution du contexte du projet et question centrale de l'avenir des combustibles nucléaires usés

A propos des combustibles nucléaires usés

En France la production d'énergie électrique nucléaire se fait à partir de deux types de combustibles : uranium enrichi et MOX¹. Après 4 à 5 ans d'utilisation environ, ces combustibles ne sont plus utilisables et

¹ Le **MOX** (Mixed OXide fuel, ou **combustible mixte à oxydes**) est un type de **combustible nucléaire** qui combine deux types d'oxydes : **Oxyde d'uranium (UO₂)**, **Oxyde de plutonium (PuO₂)**

Origine : Le MOX est principalement **fabriqué à partir de plutonium issu du retraitement du combustible usé** des réacteurs nucléaires classiques. Voici comment cela se passe :

1. **Le combustible usé des centrales** (généralement de l'uranium enrichi) contient encore une certaine quantité d'uranium non utilisé et du plutonium créé par réaction nucléaire (transformation de l'uranium 238 en plutonium 239, notamment).
2. Ce combustible usé peut être **retraité** (notamment à l'usine de la Hague en France) pour **séparer le plutonium** du reste des produits de fission.
3. Ce plutonium est **mélangé à de l'uranium appauvri ou naturel** pour fabriquer des pastilles de combustible MOX.

Utilisation du MOX : Le MOX est utilisé **dans certains réacteurs à eau pressurisée (REP) ou à eau bouillante (REB)** adaptés pour ce type de combustible. En France, **environ 20 à 30 réacteurs** sur 56 sont autorisés à utiliser du MOX, notamment certains réacteurs du parc EDF. Il permet de :

- **Réutiliser le plutonium** produit dans les combustibles usés, limitant ainsi les stocks.
- **Réduire le besoin en uranium enrichi**, ressource plus coûteuse et moins abondante.
- **Diminuer le volume des déchets radioactifs de haute activité**, car une partie du plutonium est "brûlée" dans le MOX.

Limites et inconvénients du MOX

1. **Complexité du cycle du combustible :** le retraitement et la fabrication de MOX nécessitent des installations spécialisées, coûteuses et hautement sécurisées.
2. **Moindre performance neutronique :** le MOX a un comportement neutronique différent, ce qui limite la proportion de MOX qu'on peut charger dans un cœur de réacteur (généralement pas plus de 30 à 40 % dans les REP standards).

sont entreposés temporairement pendant quelques années dans les piscines situées sur le site de production, à proximité immédiate du réacteur, le temps nécessaire pour qu'ils puissent être transportés dans des conditions de sécurité satisfaisantes.

Toutefois ces combustibles conservent un potentiel énergétique susceptible d'être utilisé après différentes opérations de traitement permettant de séparer les éléments indésirables et/ou nocifs produits au cours de leur utilisation initiale. De ce fait il a été opté pour une politique de retraitement des combustibles usés qui constituent une ressource pour produire de nouveaux combustibles sous certaines limites (voir la note de bas de page).

S'agissant des combustibles usés à base d'uranium enrichi les opérations de traitement réalisées sur le site Orano à La Hague consistent à séparer les différents éléments produits au cours du processus de fission contrôlée soit environ 4% de produits de fission nocifs sans usage possible qui sont vitrifiés et deviennent des déchets nucléaires, 1% de plutonium susceptible d'être réutilisé pour produire un nouveau combustible MOX, le reste étant constitué d'uranium dont l'utilisation éventuelle dépend de traitements divers.

S'agissant des MOX usés, même si la faisabilité technique de leur traitement pour séparer les différents éléments les composant a été démontrée², il n'existe pas à ce jour de filière industrielle permettant leur traitement et la fabrication d'un nouveau combustible, ni de réacteur apte à l'utiliser efficacement. La mise au point d'une telle filière passe par la réalisation d'outils de recherche et de qualification et nécessiterait plusieurs dizaines d'années avant une éventuelle réalisation d'une usine de traitement et représente un certain nombre de difficultés :

Composition plus complexe que le combustible UOX (uranium enrichi) :

- Le MOX usé contient plus d'isotopes impurs de plutonium (Pu-240, Pu-241, Pu-242) moins utiles pour la fission.
- Il est plus radioactif et plus thermiquement actif, ce qui complique la manipulation.

Défis techniques et économiques :

- Le retraitement du MOX usé est beaucoup plus difficile que celui du combustible à base d'uranium enrichi.
- Les installations actuelles (comme celle de la Hague) ne sont pas conçues pour traiter du MOX usé à grande échelle. Il faudrait adapter ou créer de nouvelles lignes de traitement très coûteuses.

Pas de débouché industriel pour le plutonium multirecyclé :

- Les réacteurs actuels ne sont pas optimisés pour recevoir du MOX Multi recycle. A voir si les futurs réacteurs le seront.

En conséquence l'entreposage de ces MOX usés pour préserver la faculté d'utilisation ultérieure doit être envisagé pour des durées de plusieurs dizaines d'années. A terme, en l'absence de perspective d'utilisation effective, ces matériaux deviendraient des déchets et devraient être stockés dans des conditions adaptées à

-
3. **Recyclage limité** : le MOX usé est **très difficile à retraiter une seconde fois**, car il contient des isotopes de plutonium moins fissiles et plus radioactifs (comme le Pu-240, Pu-241, Pu-242).
 4. **Prolifération nucléaire** : le plutonium est une matière sensible du point de vue de la non-prolifération. Son manipulation et stockage nécessitent des précautions importantes.
 5. **Déchets ultimes** : même si le MOX permet de consommer du plutonium, il génère toujours des déchets de haute activité et à vie longue, qu'il faut gérer sur le long terme.

² Sur le **plan purement technologique, il est possible de retraiter le MOX usé**, c'est-à-dire de séparer les différents éléments qu'il contient : uranium, plutonium et produits de fission. Cette faisabilité a été **démontrée en laboratoire et à petite échelle**, notamment en France par le CEA (Commissariat à l'énergie atomique) et à l'usine de la Hague.

Par exemple :

- Des études comme le **programme ASTRID** (arrêté depuis 2019) prévoyaient le multirecyclage du plutonium via les réacteurs de 4e génération (sodium, etc.).
- Le **projet de cycle "fermé"** français visait précisément à tester le retraitement du MOX pour recycler le plutonium une deuxième fois.

leurs caractéristiques sur un site dédié à cette fonction. En tout état de cause l'entreposage devrait aussi durer plusieurs dizaines d'années nécessaires pour parvenir à un refroidissement suffisant avant stockage, et pour créer les installations de stockages adéquats.

Dans le cadre actuel :

- **les quantités de MOX usagées entreposées ne peuvent donc qu'augmenter au rythme actuel d'environ cent tonnes/an**
- **les quantités d'uranium enrichis usés sont elles aussi susceptibles de varier et donc potentiellement d'augmenter en fonction de l'utilisation de ce type de combustible et notamment en fonction du parc de réacteurs susceptibles d'y avoir recours et de son utilisation effective.**

En résumé l'entreposage des combustibles usés (hors MOX usagers) est intégré à une filière industrielle de valorisation existante et soumise aux différents types d'aléas que peut connaître une telle filière. Celui des MOX usagés s'apparente à une activité de type logistique à long terme et répond à un objectif de conservation dans l'attente d'une mise au point d'une filière de valorisation industrialisée ou de l'abandon éventuel d'une telle option.

Or, à l'heure actuelle ces deux types de combustibles sont entreposés dans les mêmes piscines de l'entreprise Orano dont la gestion doit tenir compte de ces vocations différentes.

Ces exigences relatives au besoin d'entreposage conduisent nécessairement à anticiper les besoins d'adaptation des capacités d'entreposage, sur des durées longues pour lesquelles l'échelle de temps s'exprime en dizaines voire en centaines d'années, alors même que les politiques publiques qui influent sur la production de combustibles usés peuvent évoluer sur des rythmes différents relevant principalement de temps pluriannuels.

Les dispositions envisagées pour assurer l'entreposage des combustibles usés, au lancement de la concertation du projet de piscine d'entreposage porté par EDF

La politique de gestion des combustibles usés est intégrée au plan national de gestion des matières et déchets radioactifs (PNGMDR). Les PNGMDR sont des programmes successifs qui définissent le cadre et les exigences pour la gestion des déchets radioactifs ainsi que des matières radioactives comme les combustibles. Le 4^{ème} PNGMDR avait arrêté la nécessité de prévoir rapidement des capacités d'entreposage des combustibles usés supplémentaires à l'horizon de 2030 environ correspondant alors aux prévisions de saturation des installations existantes (piscines Orano).

Pour répondre à ce besoin, les travaux menés dans le cadre de la mise en œuvre de ce 4^{ème} PNGMDR et de l'élaboration du 5^{ème} programme ont conduit à retenir l'option d'un entreposage sous eau, centralisé (à contrario d'un stockage sur chaque site de production) et l'étude de l'adaptation des installations existantes de manière à « densifier » l'entreposage dans les piscines d'ORANO à La Hague. Les deux industriels concernés c'est à dire EDF, le producteur et le responsable des combustibles nucléaires usés et Orano, en charge du traitement des combustibles à base d'uranium enrichi et de la production de MOX, ont donc établi des projets permettant de répondre à ces besoins.

EDF a ainsi proposé la création d'un centre d'entreposage unique sur le site de la Hague choisi notamment pour faciliter le transfert des MOX usés entreposés dans les installations d'Orano et ainsi permettre de

retrouver des capacités d'entreposage des autres combustibles usés - à traiter - pour l'entreprise Orano, et bénéficier des compétences dans le domaine nucléaire du territoire.

EDF a saisi la CNDP de ce projet le 21 janvier 2021, la CNDP a décidé que soit menée une concertation préalable.

Le calendrier prévisionnel du projet envisageait le dépôt de la demande de création de l'installation nucléaire de base (INB) fin 2023 ou début 2024 pour l'obtention de l'autorisation fin 2025/2026, compatible avec une mise en service de l'équipement dans la première moitié des années 2030. Ce calendrier était selon le maître d'ouvrage compatible avec les besoins prévus alors reposant sur les éléments de politique énergétique du début des années 2020 : réduction de la part de l'énergie électrique nucléaire à 50%, prolongation des durées de vie éventuelle de certains réacteurs et les incertitudes liées à ces éléments.

L'évolution accélérée du contexte

Le début des années 2020 a connu une évolution contextuelle rapide et marquée sous l'influence de facteurs très divers, se combinant pour remettre en cause différentes politiques. Cette combinaison implique des ruptures déjà connues (changement climatique, décarbonation) ou brusques (crise sanitaire, crise économique induite par les sanctions économiques à fort effet sur le prix de l'énergie, crise « politique » relative aux souverainetés des états et/ou de leurs organisations communes).

Parallèlement les opérations de carénage du parc nucléaire ont mis en évidence différents problèmes nécessitant des interventions lourdes qui ont largement affecté la disponibilité du parc existant. Elles ont aussi permis de réellement évaluer l'état des installations et, comme c'est leur vocation, d'éclairer les décisions quant à la prolongation ou non, des unités de production énergétiques.

Ce nouveau contexte a conduit à une série de choix dont la confirmation de la poursuite de la politique de retraitement des combustibles usés en précisant ses objectifs et certains jalons, le lancement du programmes d'EPR2 conçus pour être en mesure d'utiliser des combustibles MOX, la reconnaissance du plan de développement du site ORANO de la Hague, etc.

Ce nouveau cadre a rendu caduque la construction de la piscine projetée par EDF au profit de piscines de même nature intégrées au programme de développement d'une nouvelle usine de traitement de ceux-ci par ORANO à La Hague. Ce nouveau projet « Aval du futur » partage cependant plusieurs éléments qui ont été débattus dans le cadre des concertations conduites par EDF, dont il convient évidemment de conserver les apports.

La concertation continue et son bilan chiffré

Les modalités et les chiffres de la concertation continue (chiffres donnés par EDF en avril 2024)

Le Comité de suivi et ses sous-groupes :

- 4 Comité de suivi (15 décembre 2023, 30 juin 2023, 15 mai 2023, 23 mars 2023)
- 2 Réunions publiques sur le contexte national du projet Piscine, 12 juin 2023, 25 septembre 2023
- 2 réunions du Groupe de travail environnement : 12 octobre 2023 et 13 juin 2023
- 2 réunions du Groupe de travail enjeux socio-économiques du 13 octobre 2023 et du 19 juin 2023.
- Une Réunion sur le dispositif d'information du public du 11 octobre 2023
- Une première réunion du groupe de travail sur l'information du public le 19 février 2024
- 5 novembre 2024 : comité de suivi de la concertation avec annonce de l'arrêt du projet (voir CR en Annexe)

3 phases de rencontres avec le public en 2023 avec 25 rencontres en tout :

- du 6 au 21 avril :
- du 3 au 10 juillet
- du 2 au 8 décembre

Au total, d'après les chiffres de EDF, environ 700 personnes ont visité les stands ou permanences et des échanges approfondis ont eu lieu avec 300 d'entre elles.

2 lettres d'information sur le projet

Envoyées à 374 contacts pour celle d'octobre 2023, et à 437 contacts pour celle de février 2024

Bilan plateforme internet au 6/02/2024 : Pendant la concertation continue : depuis 1/11/2022

- Plus de 11 000 visites (11 309)
- 38 inscriptions à participer aux comités de suivi
- Près de 76 000 pages vues (75 686)
- 8 questions ou avis du public

Communication :

- 21 annonces dans la presse écrite régionale
- 824 messages de communication EDF sur les radios locales
- 5 500 flyers et 600 affiches en mairies
- 3 kits relais à 262 mairies du Cotentin
- 3 mails d'annonce des rencontres à environ 350 contacts

Depuis le 1/11/2022 :

- 66 articles de presse régionale
- Diverses reprises de l'information sur les radios locales : Hag FM, Tendance Ouest et France Bleu Cotentin (non comptabilisé)
- 1 article de presse en ligne (Reporterre)
- Diffusion d'un épisode de l'émission « Complément d'enquête : Déchets nucléaires : quand nos poubelles débordent » le 12/10/2023 France 2. https://www.franceinfo.fr/replay-magazine/france-2/complement-d-enquete/complement-d-enquete-dechets-nucleaires-quand-nos-poubelles-debordent_6077022.html
-

Synthèse des interrogations et sujets exprimés lors des travaux du comité de suivi et des rencontres avec le public

Ces sujets restent pour la plupart d'actualité pour le futur projet. Il nous semble important d'intégrer ces résultats de concertation dans la concertation qui sera menée sur le futur projet « Aval du futur ». A cette fin nous les synthétisons ici. **Pour plus de détail, se référer au rapport intermédiaire des garants qui en fait un rappel plus précis, notamment sur les informations à apporter, les questions à approfondir et sujets à traiter pour la suite.**

Les requêtes en violet sont à l'adresse d'EDF, d'Orano ou de l'Etat. Bien souvent elles font références au projet de piscine porté par EDF qui a été abandonné mais elles peuvent être transférées ou tout du moins indiquer à Orano une attention spéciale à porter sur le point souligné dans le projet Aval du futur.

1. **Le Contexte National et la Justification du Projet** : Ce sujet est fondamental et conditionne la perception de l'opportunité et du bien-fondé du projet. L'opportunité est apparue comme un sujet d'importance lors de la première session de rencontres publiques.
 - **La politique de traitement-recyclage au-delà de 2040** : L'absence de certitude sur la continuité de cette politique a rendu difficile l'évaluation de la nature même du projet industriel (entreposage temporaire avant retraitement VS entreposage de très long terme/stockage). Les annonces faites par le gouvernement sur la poursuite et qui pourront être entérinées lors du débat public sur le 6eme PNGMDR qui devrait intervenir durant l'année 2025 (11 décembre 2024 décision de la CNDP d'organiser un débat public), pourrait permettre une justification plus claire du projet.
 - ➔ **Informar et faire les liens entre les concertations et projets sur les sujets connexes, dont le débat public à venir sur le 6ème PNGMDR.**
 - **La réelle capacité à mettre en œuvre le multi-recyclage**, considérée comme fondamentale car elle justifie le projet et le choix technique d'entreposage (humide/sec). Confiance éoussée et incompréhension de l'abandon des projet Astrid et Superphénix qui n'a pas été assez explicité.
 - ➔ **De nombreuses questions encore en suspens : Le montant de l'investissement de l'Etat dans la RetD et les projets pilotes est questionné. La capacité réelle d'engager la construction d'au moins un prototype de réacteur nucléaire avancé de IVème génération à l'horizon 2030 (recommandation des parlementaires lors des travaux préparatoires de la SNBC.). Question sur les investissements qui pourraient être faits pour une installation de conversion de l'uranium en France**
 - **Comparaison avec d'autres projets nucléaires et leurs difficultés** (EPR Flamanville, stockage Bure, etc.) et inquiétude sur la capacité à mener à bien le projet face à d'éventuelles difficultés similaires.
 - ➔ **Donner des garanties financières et techniques.**
2. **Le Choix du Site et les Alternatives** : C'est une question primordiale, notamment pour le collectif Piscine Nucléaire Stop et certains élus.
 - **Les raisons du choix de La Hague** : demande de justification précise du choix du site qui a été faite par EDF, sans pour autant présenter des études précises et en argumentant principalement sur la "cohérence industrielle" que permettrait le choix du site de la Hague. Cette argumentation n'a pas satisfait toutes les parties prenantes dont le collectif Stop Piscine qui est sorti du comité de suivi durant la concertation continue.
 - **L'étude des solutions alternatives au site de La Hague** : Existence ou non d'études alternatives et présentation d'un "Plan B" si le site de la Hague n'était pas retenu. Le collectif estime qu'aucune

alternative n'a été envisagée ou étudiée, ce qui est une obligation légale du dossier de demande d'autorisation.

- **Discussion sur l'équité des territoires : notamment sur le partage des impacts et efforts pour accueillir les matières et déchets nucléaires en France**, certains ne souhaitant pas que le territoire devienne la "poubelle nucléaire" de la France.
- **Les alternatives techniques à l'entreposage sous eau** : Choix de l'entreposage sous eau par rapport à l'entreposage à sec. Certains estiment que l'option à sec n'a pas été suffisamment étudiée, citant l'exemple d'autres pays.

→ **Demande d'un approfondissement de la note produite par l'IRSN et des études comparatives entre les deux modes d'entreposage. Demande qu'il y ait un retour d'expérience des autres pays. Demande d'une discussion de ces alternatives.**

3. **Les Impacts Environnementaux et l'Insertion Territoriale** : Bien que certains sujets aient été abordés en groupes de travail, des interrogations subsistent et nécessitent d'être partagées plus largement.

- **La gestion et la pollution de l'eau** : un sujet de forte interrogation, notamment concernant les effets cumulés avec les installations d'Orano, le partage d'installations, les besoins réels et les ressources mobilisées, les risques de pollution pendant le chantier ou en exploitation, et le "lessivage" de sols pollués.

→ **Ce sujet reste une interrogation forte, à traiter en continuité.**

- **La gestion des terres excavées et contaminées pendant le chantier** : Qualification, devenir, procédures. Le transport de terres contaminées a été spécifiquement mentionné. Notamment les terres excavées pendant le chantier et la gestion des terres polluées présentes sur le site qui doit être assaini par Orano avant remise à EDF.

→ **Des questions restent en suspens sur la qualification des terres, leur devenir et les procédures.**

- **L'insertion visuelle** : impact d'une nouvelle infrastructure sur le paysage de La Hague, intégration des bâtiments, scénarios et leur impact visuel depuis Jobourg.

→ **Des principes ont été posés, les reprendre pour la suite et les approfondir. Des photomontages en simulation nocturne ont été demandés. Ils ne sont plus d'actualité sur ce projet qui ne verra pas le jour, mais à garder en tête pour le projet Aval du futur.**

- **Les accès, la circulation et le stationnement pendant le chantier et l'exploitation** : perturbations du trafic, solutions alternatives au rond-point des Chèvres pour les riverains de Jobourg, utilisation de zones logistiques déportées, production de béton sur site, navettes de transport.

→ **Le nombre de camions pendant le chantier et leurs cheminements sont des questions concrètes soulevées.**

- **L'impact sur la biodiversité** : Question de l'artificialisation de nouveaux terrains (ex: le Parc aux ajoncs) au détriment de la biodiversité ou de l'agriculture.

→ **Demande de compensations des zones humides et association des acteurs et publics locaux aux mesures de compensation.**

- **Effets sur la santé et la qualité de vie** : rejets d'effluents, qualité de l'air, concentration de matière, nuisances sonores/bruit, halo lumineux.

→ **Des demandes d'atténuer le bruit et la lumière pour les habitants de Jobourg sont faites.**

- **La connexion électrique** : Besoin d'une nouvelle ligne haute tension (aérienne ou souterraine), par où passera-t-elle ? Quel système de secours ?
 - ➔ **Des réponses à apporter.**
- **La disponibilité de l'étude d'impact environnemental**
 - ➔ **Nécessité de l'avoir en amont de l'enquête publique pour permettre une expression éclairée. L'état initial doit être fourni le plus en amont possible par le Maître d'ouvrage.**

4. Les Enjeux Socio-économiques : Souvent jugés prioritaires, ils nécessitent des réponses concrètes. En particulier, les questions de l'accueil des salariés et des retombées économiques sont prioritaires et des leviers concrets sont demandés par le public.

- **L'emploi et les retombées locales** : sujet principal abordé sur les enjeux socio-économiques. Des questions sur le nombre et types d'emplois créés (chantier, exploitation), accueil des salariés (logement, restauration, parkings), formations, retombées concrètes pour les habitants et entreprises locales, sous-traitance locale.
 - ➔ **Nécessité d'intégrer les prévisions de tous les acteurs industriels (EDF, Orano, Andra). Donner des chiffres plus précis et répondre précisément à la question : Comment le projet va-t-il bénéficier aux habitants et aux entreprises locales ?**
- **L'accueil des salariés et le logement** : Comment accueillir les nouvelles populations, tension sur l'offre de logement, contraintes urbanistiques (PLUi, Loi Littoral, site classé), besoin d'un plan global par l'agglomération, attente de reconnaissance de l'intérêt national du projet pour ces aspects.
- L'impact sur l'image du territoire : impact sur le tourisme et le label Géoparc dans le contexte du poids de l'industrie nucléaire.
 - ➔ **A approfondir.**
- **L'impact sur la valeur du foncier local**
 - ➔ **A étudier plus précisément pour apporter réponse.**
- **Les retombées fiscales pour les communes**
 - ➔ **Des questions restées en suspens : quelles évolutions par rapport aux installations existantes ?**
- **L'impact sur le développement des communes voisines** : Aménagements, équipements, infrastructures nécessaires.
 - ➔ **L'exemple de la MAM (crèche) à Jobourg soulève des préoccupations à traiter par la suite.**

5. La Sûreté et la Sécurité :

- Risques liés à la concentration de matières radioactives sur un même site.
- **La sûreté des installations** : Résistance aux agressions (chute d'aéronef), risques liés à la concentration de matière radioactive, risques naturels (séisme, inondation, exemple de Fukushima). Points de vigilance soulevés par l'ASN : Maintien du refroidissement/sous-criticité en cas de chute d'avion, absence de rejets nécessitant évacuation, rétention du bassin et réalimentation externe.
 - ➔ **La sûreté a été demandée comme sujet à développer lors d'une prochaine réunion "contexte".**

- **Les conséquences en cas de crise** : Les inquiétudes exprimées pendant les concertations sur la présence de deux industriels (EDF et Orano) sur le même site en cas de crise et la nécessaire coordination des actions peuvent être levées dans la nouvelle configuration.
- **La sécurité des transports des matières nucléaires et autres matières dangereuses autour du site** : Fiabilité, fréquence accrue.
- **L'absence d'un groupe de travail dédié à la sûreté** a été notée par certains.
 - ➔ **Le recensement et l'analyse de tous les impacts en termes de sûreté sécurité en phase chantier et exploitation sont demandés.**

6. Le Dispositif de Concertation et l'Information du Public : Les modalités d'information et de participation sont des préoccupations récurrentes.

- **Information du public** : Des préoccupations sont partagées quant à la mobilisation effective du public et la nécessité de toucher une population plus large que les seuls initiés ou les personnes déjà concernées. La prééminence des questions sur le contexte nucléaire/énergétique lors des rencontres publiques traduit un déficit de connaissance et un besoin d'information continue et ciblée, au-delà du seul projet de piscine.
 - ➔ **Nécessité d'aller vers les personnes les plus éloignées de l'information. Cibler les jeunes (étudiants), les salariés, etc. Il est demandé de renforcer l'information du public, compte tenu de l'envergure nationale du projet. Proposition de l'utilisation des relais locaux et de tous les moyens pour porter à connaissance les enjeux (réseaux sociaux, presse locale, événements régionaux, rencontres ciblées, etc.).**
- **La perception de la concertation** : Sentiment que les décisions sont déjà prises et que la concertation est une "illusion".
 - ➔ **Garantir que l'avis du public est réellement pris en compte.**
- **Demande de garantir la transparence et diversité de l'information.**
 - ➔ **Garantir que tous les acteurs, y compris les opposants, aient la possibilité d'émettre leur position en parfaite maîtrise des éléments.**
- **Connaissance du projet**
 - ➔ **Besoin d'évaluer l'évolution de la connaissance du projet par les publics et l'éventuelle acceptation, potentiellement par des sondages.**
- **Les supports d'information**
 - ➔ **Nécessité de supports d'information spécifiques, synthétiques, accessibles et pédagogiques (fiches thématiques, vidéos, outils numériques) pour vulgariser les sujets techniques. L'idée de "fiches miroirs" co-construites avec les parties prenantes a été proposée pour un regard croisé.**
- **Le fonctionnement du comité de suivi** : Bien que des ajustements aient été faits (présence presse/public à distance), les questions sur la composition et la représentativité ont été soulevées.
 - ➔ **Un groupe de travail dédié à l'information du public a été créé, à voir comment il peut inspirer la concertation sur le projet d'Orano « Aval du futur ».**
- **Le lien entre concertation et procédures administratives** : Nécessité de comprendre le rôle de la concertation, de l'enquête publique et des différentes étapes d'instruction.
 - ➔ **Informé sur les autorisations demandées pendant la concertation (ex: ligne électrique).**

- **Capitaliser sur le travail réalisé**
 - ➔ Avec la transformation du projet, il est jugé essentiel de maintenir le dispositif de concertation, de capitaliser sur les travaux et les questions soulevées, et d'assurer une continuité de l'information vers le public.
- **Moyens de participation** : Les rencontres publiques (mairies, marchés) sont utiles mais pas suffisantes. L'ouverture des réunions du comité de suivi (même à distance) est une évolution positive.
 - ➔ Demande d'étudier les moyens (financiers, temps) pour permettre la participation de certaines catégories d'acteurs (syndicats).

Avis des garant.e.s sur le déroulement de la concertation

La mise en place d'un dispositif de suivi et d'animation a occupé une place importante au début de la concertation continue en vue de pallier les difficultés rencontrées lors de la concertation préalable aux causes diverses allant du contexte général (crise sanitaire, information préalable sur le projet très limitée, contexte évolutif tant en termes de politique énergétique), aux questions de politique nucléaire.

Ce dispositif, appelé « comité de suivi » s'est doté d'un principe de fonctionnement négocié, avec des instances dont la composition a été décidée collectivement voir composition en annes. Les garants ont appuyé la mise en place de ce comité par un conseil transparent aux diverses parties et avec la rédaction d'une note publiée auprès des participants sur la proposition élaborée par EDF. Notons en particulier, suite à la demande des garants et de certains participants, la présence du public (en tant qu'observateur) et des médias qui a été rendue possible. **Ce comité dispose d'un document précisant son mode de fonctionnement validé par tous qui peut servir de modèle pour la suite.**

La mobilisation du maître d'ouvrage d'une part, l'engagement du sénateur Houllégatte et des deux sous-préfets successifs d'autre part ont donc permis de constituer un comité de suivi de nature à mettre en place une concertation maîtrisée localement et à la doter de différents outils et lieux adéquats.

Si EDF est resté opérateur et responsable du bon déroulement d'une concertation continue de qualité telle qu'encadrée par le code de l'environnement et ses principes, ce comité a pu être force de proposition quant :

- à la demande de précisions et d'information sur le projet et ses éléments de contexte,
- à la nature des travaux du comité, des sujets prioritaires choisis par les Groupes de travail et des ordres du jour des différents groupes de travail et réunion de contexte,
- aux modalités d'information et de participation du public qui s'est avéré être un sujet d'importance pour les membres du comité avec la création d'un GT information et participation du public.

Si lors des premiers comités de suivi les ordres du jour et les dates ont eu du mal à se caler en pleine concertation, à partir du comité de suivi de juin, les garants observent que les sujets à traiter par les sous-groupes sont bien discutés collégialement en comité de suivi animé par ses deux co-présidents. Un comité de coordination est mis en place pour préparer les comités de suivi eux-mêmes.

Cet outil de la concertation continue apparaît comme très intéressant à poursuivre pour les garants, bien qu'il ne suffise pas à mettre en œuvre à lui seul la concertation qui doit aussi se faire auprès du grand public. Ce dispositif a effectivement pu participer à préciser et mieux définir le projet finalement abandonné et a permis l'amélioration et la transparence de l'information sur un sujet complexe et parfois partiellement éclairé, de l'avis de nombreux acteurs et habitants, qu'est le nucléaire en France.

La mise en place de groupes de travail dédiés aux questions d'approfondissement du projet dans des domaines repérés à l'occasion de la concertation préalable a permis un travail intéressant qu'il s'agisse de l'intégration du projet dans son environnement et/ou de la résolution des questions essentielles de l'organisation des accès sans perturbation supplémentaire sur le réseau routier local. **Il reste cependant divers sujets à traiter, qui sont parfaitement transférable au nouveau projet d'Orano et qui sont détaillés dans ce présent rapport et le rapport intermédiaire.**

Les questions concernant l'environnement et la biodiversité, les nuisances sur la santé et qualité de vie, la gestion en phase chantier, la gestion des terres et de l'eau semblent importantes à traiter spécifiquement ou à approfondir notamment en capitalisant les éléments déjà discutés et apportés par EDF.

Il en est de même pour les **questions socio-économiques** dont le traitement a fait l'objet de deux groupes de travail dédiés. Les questions de l'accueil des salariés et des retombées économiques sur le territoire sont posées comme prioritaires. **Des leviers concrets sont demandés par les participants, et notamment que soit explicité par quels aspects ce projet pourra être bénéfique pour l'habitant du territoire.** Les travaux des GT socio-économiques ont commencé à les étudier. Il semble que pour aller plus loin, **il faudrait élargir le périmètre de réflexion et que l'ensemble des acteurs et décideurs sur l'aménagement du territoire à une échelle plus large puissent être présents** (Communauté urbaine, acteurs du tourisme, acteurs économiques pertinents, chambres consulaires, département, région peut-être). La procédure « Grand chantier » qui pourrait se mettre en place serait également de nature à favoriser ce travail. Ces questions des retombées économiques **ne doivent pas occulter par ailleurs les aspects potentiellement négatifs avec les effets de concurrence sur le marché de l'emploi, sur le tourisme et d'attractivité du territoire, ou sur le développement et l'aménagement du territoire des communes les plus proches.**

Les garants notent que les questions d'alternatives au site industriel de la Hague, du type d'entrepasage à choisir, ou de la faisabilité du multi-recyclage de MOx dans les temps prévus, ne donne pas entièrement satisfaction à plusieurs parties prenantes et participants au comité de suivi.

Par ailleurs, l'information du public a été un sujet important de préoccupation du comité de suivi et de **nombreuses propositions ont été faites** en ce sens **qu'il ne s'agirait pas de perdre dans la transition entre les deux projets.** Après un bilan général des rencontres et de l'information du public lors du comité de suivi du 30 juin 2024, les garant.e.s ont pu exprimer le fait qu'ils souhaiteraient que **le dispositif soit élargi et approfondi permettant de toucher un plus large public compte tenu de l'envergure et de la nature du projet.** Plusieurs participants ont également fait des propositions en ce sens. Suite à quoi le comité de suivi a très utilement décidé de mettre en place **un groupe de travail « information du public » chargé d'orienter la deuxième année de la concertation continue. Les résultats de ce groupe de travail doivent permettre de mettre en place un dispositif de participation orienté davantage vers le « grand public », c'est à dire touchant une part de la population plus large en orientant l'organisation des dispositifs de concertation vers les centres d'intérêts exprimés par les publics. Ces travaux seront utiles pour la procédure de participation qui sera mis en place à l'avenir sur le nouveau projet « Aval du futur ».**

Par ailleurs, la réalisation de fiches pédagogiques supplémentaires est prévue depuis le premier comité de suivi de mars 2023 sur diverses thématiques pour venir enrichir les 5 fiches déjà réalisées par EDF. **Nous préconisons qu'EDF ou Orano puissent poursuivre ce travail en collaboration avec les parties prenantes.** Certaines fiches pourraient être complétées par le regard des acteurs, dite « fiches miroir ». Ces fiches pourraient ainsi constituer un grand apport pour la bonne information du public, mais elles n'ont pas pu être produites pour l'instant. **Il serait pertinent, afin de poursuivre rapidement ce travail, de se donner un dispositif d'élaboration collectif de ces fiches et des objectifs précis dans le temps.** Les garants ont produit un tableau récapitulatif en ce sens dans le présent document.

Par ailleurs, une information large du public doit se mettre en place sur plusieurs points : **la cessation du projet d'EDF et l'actualité du projet d'Orano qui reprend ce projet de piscine et les nombreux enjeux afférant.**

Analyse des garants sur les sujets et questions portés par les publics lors des 25 rencontres :

La prééminence des questions relatives au contexte a été manifeste pendant la concertation continue et traduit une insuffisance de connaissance et de compréhension des tenants et aboutissants des politiques nucléaires et énergétiques, un besoin qui s'étend bien au-delà du projet de piscine. Cela traduit également

une insuffisance de clarté des politiques énergétiques et de leur programmation ainsi que celles du traitement des matières nucléaires.

Concernant les enjeux d'opportunité du projet et de choix de technologie d'entreposage en piscine, si la poursuite de la politique de recyclage a été affirmée par le gouvernement, la poursuite des discussions sur le développement de technologie de Multi recyclage à grand échelle et de construction des réacteurs de 4eme génération doit continuer, les informations étant encore peu compréhensibles, peu connues du grand public et soumises à de nombreux questionnements de la part des participants.

Les enjeux de sécurité ont été abordés par le public mais non traités en profondeur. Il s'agirait d'aller plus loin dans le nouveau projet d'envergure d'Orano, dans le respect des contraintes de secret imposées.

S'agissant des enjeux environnementaux on note un certain équilibre entre les différents sujets avec cependant un questionnement fort sur la gestion de l'eau, des terres et sur les incidences sur le cadre de vie et l'insertion paysagère qui sont les thèmes du groupe de travail environnement dont les résultats sont manifestement à diffuser et à expliquer largement dès leur achèvement.

S'agissant des questions socio-économiques l'emploi apparaît en tête des préoccupations. Il peut paraître comme une **opportunité pour le territoire** et aussi **interroge les retombées économiques réelles**. Les conséquences de ce projet sur le tourisme, l'accueil de salariés et l'agriculture sont régulièrement posées.

Enfin très peu d'éléments relatifs à l'étude d'impact, qu'il s'agisse de l'état initial de l'environnement des mesures d'évitement, de réduction voire de compensation sont à disposition du public jusqu'à présent. Des demandes ont été faites en ce sens par les participants du comité de suivi. Il faudrait pouvoir sursoir à cet état de fait dans le contexte de la participation à venir sur le projet « Aval du futur », en fonction de l'avancement du projet.

Les recommandations des garants pour EDF et Orano

R1 : Créer rapidement un comité de suivi de la participation du public pour le projet « Aval du futur » qui inclus les projets de piscines de stockage

Ceci sur le modèle du comité de suivi mis en place dans le même objectif pour le projet EDF. Ce nouveau comité devra largement être « articulé » avec la CLI du site et pourrait pallier les limites de compétences de la CLI pour de nouveaux projets. Que ce comité de suivi puisse conserver le principe de création d'un groupe de travail information et participation du public.

Il convient donc, selon les garants, de pérenniser les méthodes employées et notamment le principe d'un comité de suivi de la concertation continue en remettant en place un comité compétent avant même la demande de lancement du débat public, de manière à augmenter l'efficacité du dispositif de participation en participant à l'élaboration des modalités qui seront proposées.

Un tel dispositif présente un intérêt certain pour :

- Le maître d'ouvrage dont le dossier sera plus pertinent pour répondre aux attentes du public d'une part et lui permettra ainsi d'envisager des mesures de préparation du public au débat.
- Tous les acteurs locaux qui sont directement impliqués dans la réussite du débat public et de la concertation en disposant d'un outil de nature à piloter certains aspects de la participation.

A titre d'exemple un tel comité de suivi, bénéficiant dans cette situation des travaux de son prédécesseur permettra une bien meilleure analyse contextuelle la prise en compte toujours difficile des aspects socio-économiques, renforcera l'articulation avec les plans et programmes locaux, facilitera l'utilisation des relais vers les différents publics, etc.

R2 : Articuler le débat et la concertation sur le PNGMDR et le projet « Aval du futur »

Compte tenu des questions débattues et laissées en suspens par l'arrêt du projet EDF dont nous avons rappelé les principaux éléments dans le chapitre « Synthèse des interrogations et sujets exprimés lors des travaux du comité de suivi et des rencontres avec le public », nous préconisons qu'elles soient prises en compte et intégrées, lorsque cela semble pertinent, au futur débat public sur le PNGMDR porté par la CNDP qui devrait débiter au second semestre 2025.

Nous préconisons, pendant le débat public et par la suite, l'organisation de nombreux événements sur ce territoire, afin d'informer le public sur le contexte national en termes de politiques énergétiques, les annonces faites par Orano, sur la poursuite de la recherche sur le cycle aval, etc.

Voir aussi la recommandation n°4 ci-dessous.

R3 : Mettre en place un dispositif de rencontre régulières entre le maître d'ouvrage, la CNDP, l'ASNR, l'autorité environnementale (le Haut-commissariat défense ?) chargé d'évaluer et de cadrer les différentes dispositions de participation du public et d'anticiper les difficultés du processus de participation du public.

Pour éviter la répétition des ambiguïtés rencontrées lors de la concertation préalable du projet EDF, par exemple entre ce qui relève du PNGMDR et ce qui relève du projet il importe que la question de la participation du public à ce projet « Aval du futur » et à ces différents projets concomitants soit traitée en parallèle avec la construction des différents plans et programmes qui le cadreront aux cours du temps et leur articulation. L'enjeu est d'être efficace et cohérent dans le temps en évitant chaque fois que possible la répétition des débats déjà tenus. Il s'agit d'éviter ou de limiter d'éventuelles superpositions de participations, la remise en cause inappropriée de phase(s) de concertation antérieure(s) tout en garantissant que les évolutions des projets et leur adaptation au contexte, nécessairement évolutif, entreront bien dans le champ de la participation.

R4 : Poursuivre le dispositif d'information du public et profiter du délai disponible avant une nouvelle procédure de participation du public, pour renforcer la connaissance du projet « Aval du futur »

Ceci en ciblant la diffusion la plus large possible des connaissances de base sur les enjeux et les process à mettre en œuvre et un éclairage précis quant aux systèmes de décisions concernés.

Cela peut être mis en place par EDF et Orano conjointement mais aussi par le débat public à venir sur le 6^{ème} PNGMDR (voir R2 ci-dessus).

La concertation préalable pour le projet EDF s'est déroulée dans des conditions qualifiées de peu propices (cf rapport garants) en raison de plusieurs facteurs :

- Le projet était totalement méconnu avant le début de la concertation non seulement de la population mais aussi de la plupart des acteurs publics ou économiques
- La disponibilité des relais de la société, acteurs publics, autorités locales, relais d'opinion était extrêmement faible, la gestion de la crise sanitaire et de ses conséquences socio-économiques mobilisant à fond tous les acteurs,
- Le site ORANO ayant fait l'objet par le passé de très nombreuses opérations perçues comme étant d'importance plus ou moins équivalente à celui-ci, sans qu'elles aient fait l'objet de concertation ou de débat car située dans l'enceinte du site.

Les processus de décisions concernant un projet de ce type très encadré par de nombreuses contraintes normatives, contrôlé par des structures spécialisées et néanmoins objet d'interrogations plus ou moins récurrentes quant aux impacts environnementaux étaient extrêmement mal connus et difficilement compris.

L'ensemble de ces conditions défavorables a ainsi entraîné une suspension de la concertation pendant plusieurs mois pour régler ou réduire un certain nombre de difficultés.

Si la participation du public pour le nouveau projet se fera sans doute dans des conditions moins défavorables, la complexité du sujet à commencer par l'imbrication des décisions et des projets réclame l'acquisition d'un minimum de « pré requis » pour les participants au débat public.

Nous préconisons donc de :

- **Renforcer le dispositif d'information en direction de tous les publics, dont le public jeune, notamment en visant une information et une participation de masse quant au contexte, ses évolutions et leurs incidences sur le projet de piscine et sur le site industriel de La Hague.**
- **Reprendre les questionnements et les demandes énumérées par les garants dans le rapport intermédiaire et dans le présent rapport afin d'y apporter réponse et de poursuivre les échanges.**

- Poursuivre la préparation et la publication de fiches explicatives dans un délai raisonnable pour une bonne information du public sur les différents sujets actés en comité de suivi et sur d'autres sujets jugés pertinents.
- Mettre en place un dispositif de participation du public le plus large possible permettant de l'informer précisément et dès que les informations seront disponibles sur l'impact sur l'environnement et notamment sur l'état initial de l'environnement, les effets cumulés des installations Orano, les mesures d'évitement, de réduction et de compensation le cas échéant proposées par le maître d'ouvrage avec leur traduction concrète dans le projet, ainsi que les dispositions envisagées pour le suivi de leur mise en œuvre.
- Rechercher une participation effective en veillant à ce que tous les acteurs du territoire, y compris les opposants au projet disposent de la possibilité d'émettre leur position quant au projet « Aval du futur » en parfaite maîtrise des différents éléments.
- Les garant.e.s attirent particulièrement l'attention sur la nécessité de diffuser et d'expliquer le contexte dans lequel le nouveau projet s'élabore, et ses évolutions depuis la concertation préalable, liées aux choix en matière de politique énergétique.

R5 : Prévoir de fournir l'état initial zéro dans le cadre du dossier du maître d'ouvrage établi pour le débat public et solliciter un cadrage préalable auprès de l'Autorité environnementale et l'intégrer au dossier maître d'ouvrage du débat public.

Les concertations relatives au projet EDF ont été confrontées à un déficit d'éléments relatifs à l'évaluation environnementale du projet. En dépit des demandes réitérées des garants ce problème n'a pu être que très partiellement résolu. Ce problème récurrent dans les débats publics est particulièrement sensible pour un projet concernant le nucléaire comme l'ont bien montré les demandes systématiquement faites lors des réunions publiques y compris sur des points pour lesquels le maître d'ouvrage avait fourni des éléments de réponse jugés trop partiels.

Il n'existe pas de réels obstacles juridiques ou techniques à la fourniture de cet état initial « zéro » dans le respect des règles qui s'appliquent aux informations mises à disposition du public dans le cadre de l'enquête publique. Par ailleurs il comporte des éléments nécessaires pour demander un cadrage préalable à l'autorité environnementale, document qui apporterait un plus manifeste s'il pouvait être disponible lors du débat public puisqu'il comporte des éléments attendus par l'autorité environnementale dans l'évaluation environnementale incluse dans le dossier de demande d'autorisation soumis à l'avis de l'AE.

Il pourrait s'agir de rendre obligatoire le cadrage préalable de l'Autorité environnementale pour les projets soumis à concertation, ce document constituant un éclairage important et fort utile pour le public de nature à l'aider à améliorer sa participation.

R6 Donner une information au public d'ici octobre 2025 sur la question de la gestion des terres polluées présentes sur le site.

Le site a été partiellement utilisé comme dépôt de terres polluées. Orano devait procéder à la dépollution de celui-ci avant de le remettre à EDF ; des travaux préliminaires seraient déjà en cours et un certain nombre de questions ont été posées pendant la concertation continue concernant à la fois la qualification des terres sur place (niveau de contamination, volumes, etc.), leur devenir et les procédures relatives à cet aspect du projet.

De nombreuses questions ont été posées sur ce point lors de la concertation préalable et de la concertation continue et la question de la dépollution du site a été posée comme une priorité par l'ASN.

Les garants préconisent à Orano de fournir une information rapide au public sur cette question du traitement des terres en général sur le site (issue du chantier et excavation et issue de la dépollution par Orano).

Liste des annexes

- Annexe 1 : Document sur LE MODE DE FONCTIONNEMENT DU COMITE DE SUVI DE LA CONCERTATION CONTINUE DU PROJET PISCINE EDF
- Annexe 2 : Bilan EDF sur la concertation continue 2023
- Annexe 3 : Compte rendu du comité de suivi du 5 novembre 2024
- Annexe 4 : Poursuivre la réalisation de fiches thématiques et pédagogiques commencé par EDF.

Dans la volonté de vulgariser les informations reçues en réunion de contexte ou en Groupe de travail auprès du grand public, l'idée de fiches pédagogiques a été lancée. Il serait « intéressant que soient produites un certain nombre de fiches de synthèse sur les différents aspects de ce contexte, afin que le public puisse en prendre connaissance, se les approprier, et éventuellement réagir. » Il s'agirait, tel que l'énonçait un participant de proposer une vision pédagogique de sujets souvent très techniques et « de rendre l'information la plus synthétique et accessible possible », de « vulgariser le vocabulaire très technique pour toucher les gens [...] ».

5 fiches thématiques ont déjà été publiées par EDF dès la phase de concertation préalable accessibles à la page d'accueil du site internet du projet. L'objectif est que les fiches thématiques soient mises à jour au fur et à mesure de l'avancement du projet. 4 autres sont en préparation par EDF (voir tableau ci-dessous).

La méthode d'élaboration des fiches était proposée et devait être approfondie. Voir le rapport intermédiaire des garants.

Fiches déjà réalisées Fiches en projet Fiches envisagées, à confirmer	Statut
Le processus d'autorisation	Réalisée par EDF
L'étude d'impact environnemental	Réalisée par EDF
L'assainissement préalable du terrain par Orano (fiche mise à jour en septembre 2023)	Réalisée par EDF
Les rejets d'effluents	Réalisée par EDF
La gestion de l'eau	Réalisée par EDF
Politique de traitement-recyclage et gestion des combustibles	Acté, échéance à définir
Spécificités de l'entreposage sous eau ou à sec	Acté, échéance à définir
Perspectives pour le traitement-recyclage des Mox	Acté, échéance à définir
« Cycle » du combustible et enjeux du traitement-recyclage	Acté, échéance à définir
Les politiques publiques énergétiques, les enjeux énergétiques et les besoins en électricité (cf. RC2)	Proposé
Les scénarios de RTE	Proposé
La démarche « éviter – réduire – compenser »	Proposé
La fermeture du cycle du combustible	Proposé
L'impact socio-économique du projet pour le territoire	Proposé
Les avancées issues des groupes de travail sur l'environnement et les enjeux socio-économiques	Proposé

La phase chantier et la phase exploitation	Proposé
--	---------

MODE DE FONCTIONNEMENT DU COMITE DE SUIVI DE LA CONCERTATION CONTINUE DU PROJET PISCINE EDF

Préambule

Après un débat public ou une concertation préalable décidée par la Commission nationale du débat public (CNDP), **le porteur du projet est responsable de la poursuite de l'information et du dialogue sur son projet**, et un ou plusieurs **garants sont missionnés par la CNDP** pour « veiller à la bonne information et à la participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique » [article L. 121-14 du code de l'environnement].

A ce titre, pour le projet de piscine EDF dans cette étape dite de « concertation continue » :

- EDF, maître d'ouvrage du projet, assure l'organisation de la concertation continue ;
- Les garants de la concertation continue sont invités à participer à toutes les instances de la concertation continue, dans le cadre de la mission qui leur est confiée par la CNDP.

Dans ce cadre, EDF a souhaité mettre en place un comité de suivi de la concertation continue en vue d'enrichir la feuille de route globale de la concertation continue, de permettre la représentation des différentes parties prenantes au sein des instances de la concertation continue et de s'assurer du lien avec le public et les autres instances en place sur le territoire. EDF a par ailleurs sollicité deux personnalités du territoire pour co-présider ce comité.

Objet

Le comité de suivi de la concertation continue du projet piscine EDF a pour objet :

- D'enrichir la feuille de route globale de la concertation continue :
 - D'identifier les thématiques à traiter, émergeant des échanges ou d'évolutions de contexte par exemple,
 - De permettre la représentation des différentes parties prenantes au sein des instances de la concertation continue,
 - De s'assurer du lien avec le public via les modalités d'information et de concertation retenues,
 - De proposer d'éventuels ajustements du dispositif au fil de la concertation continue ;
- De restituer l'ensemble des échanges (suivi et compte-rendu des groupes de travail, des réunions sur le contexte national du projet, des expressions sur internet, lors de permanences et stands mobiles...)
- D'articuler les travaux menés dans le cadre de la concertation continue avec les autres instances en place sur le territoire, telles que les Commissions Locales d'Information de la Manche, l'Instance de Coopération Territoriale...

Le comité de suivi de la concertation continue assure une large diffusion des comptes rendus de ses travaux sous une forme accessible au plus grand nombre, *via* entre autres le site internet de la concertation : <https://projet-piscine.edf.fr>.

Composition

Le comité de suivi de la concertation continue est composé :

- ➔ Des deux co-présidents,
- ➔ De représentants des 4 collèges suivants :
 - Le collège des élus,
 - Le collège des représentants des associations environnementales,
 - Le collège des représentants des organisations syndicales,
 - Le collège des personnalités qualifiées et représentants du monde économique.

Une association, une organisation locale ou une organisation syndicale est représentée par un titulaire qui peut désigner un suppléant pour siéger en lieu et place du titulaire en cas d'empêchement. Le titulaire et le suppléant peuvent assister ensemble au comité de suivi mais dans ce cas seul le titulaire peut prendre la parole pour son organisation.

Compte tenu de l'absence de suppléants, seuls les membres désignés dans le « collège des élus » peuvent désigner une personne pour les représenter en lieu et place en cas d'empêchement.

- ➔ Des représentants de l'Autorité de sûreté nucléaire
- ➔ Des représentants des services de l'Etat
- ➔ Des représentants d'Orano
- ➔ Des garants de la CNDP
- ➔ Des représentants du porteur du projet

Par ailleurs, selon les ordres du jour, des intervenants peuvent être conviés pour intervenir lors des comités de suivi, à la demande du porteur du projet et sur proposition éventuelle des autres membres du comité de suivi.

La composition du comité de suivi est la suivante :

Comité de suivi				
Co-Présidents : Mme Elisabeth CASTELLOTTI, sous-préfète de Cherbourg M. Jean-Michel HOULLEGATTE, sénateur				
Collège des élus	Collège des associations environnementales	Collège des personnes désignées au titre de leurs compétences ou représentant des intérêts locaux	Collège des organisations syndicales	Hors collèges
<u>Commune nouvelle de La Hague</u> : Maire de La Hague Adjoints à la citoyenneté participative, au développement durable, aux sports et à la vie associative <u>Communes déléguées</u> d'Herqueville, Jobourg, Beaumont-Hague, Vasteville, Eculleville, Digulleville, Omonville-la-Petite <u>Conseil départemental de la Manche</u> : Président du Conseil départemental Président de l'inter-CLI <u>Cherbourg-en-Cotentin</u> Maire de Cherbourg-en-Cotentin <u>Communauté d'agglomération du Cotentin</u> Président <u>Parlementaires</u> : Député de la 4 ^{ème} circonscription de la Manche	- Collectif Piscine Nucléaire Stop - Greenpeace - ACRO - CRILAN - Sauvons Le Climat - AEPN - SFEN	- CCI Ouest Normandie - Office du tourisme du Cotentin - Avenir Agricole - Jeunes agriculteurs - Bureau des étudiants ESIX - Junior entreprise ESIX - Chambre des métiers et de l'artisanat - UIMM - MEDEF - Confédération paysanne. - FDSEA	- CFE-CGC - CFDT - FO - CGT	Garants M. Pascal BRERAT, Mme Karine BESSES EDF M. Olivier GIRAUD Mme Anne-Lise LECHEVALIER M. Thibaud MICHEL M. Philippe LEGRAND Orano M. Jean-Christophe VARIN Mme Mélanie CHARLES M. Sylvain RENOUF ASN M. Pierre BOIS M. Hubert SIMON MTE M. Guillaume BOUYT

Toute modification de la composition du comité de suivi doit être proposée et débattue par les membres réunis en séance plénière, sur proposition des co-présidents.

Conformément à sa responsabilité dans l'organisation de la concertation continue, le porteur de projet, s'il estime que le contexte le justifie, se réserve le droit de modifier le fonctionnement du comité de suivi, des groupes de travail et des réunions de partage d'information sur le contexte national de la concertation continue.

Modalités de convocation des comités de suivi

Les comités de suivi se tiennent sur convocation des deux co-présidents et/ou du porteur du projet.

L'ordre du jour et les éventuels documents préparatoires de chaque comité de suivi sont adressés par le porteur de projet aux membres en amont de ce dernier au plus tard une semaine avant la date du comité.

Par défaut, les comités de suivi sont ouverts à la presse (en tant qu'observateurs).

Lors des échanges du comité de suivi du mois de mai, l'intérêt d'ouvrir le comité de suivi au public a été débattu au regard de la volonté partagée de respecter les conditions d'un débat serein.

Suite à ces échanges, les dispositions suivantes ont été retenues : les comités de suivi sont ouverts au public, avec le statut d'observateur, en présentiel à concurrence de la capacité de la salle de réunion et sous réserve du constat du respect de la sérénité des débats ; en parallèle, le comité de suivi sera aussi ouvert au public en distanciel.

Ces dispositions pourront être révisées par le porteur de projet et les co-présidents s'ils constatent que ces modalités nuisent à la sérénité des débats.

Au moins deux comités de suivi de la concertation sont organisés chaque année.

Un comité de coordination pour préparer le comité de suivi

L'ordre du jour des réunions du comité de suivi de la concertation est fixé par les co-présidents et le porteur du projet après consultation pour avis d'un comité de coordination constitué :

- Des deux co-présidents du comité de suivi : M. Houllegatte (sénateur de la Manche) et Mme Castellotti (sous-préfète de Cherbourg).
- De deux représentants du collège des élus*
- De deux représentants du collège des organisations syndicales*
- De deux représentants du collège des personnalités qualifiées et représentant le monde économique*
- De deux représentants du collège des associations environnementales *
- Des garants
- Du porteur du projet

** Chacun des collèges désignera les deux membres qui le représenteront au sein du Comité de coordination.*

Groupes de travail et réunions sur le contexte national du projet

Outre le comité de suivi de la concertation (et le comité de coordination qui lui est rattaché), le dispositif de concertation continue prévoit trois autres instances amenées à se réunir tout au long de la concertation continue :

- Des réunions dédiées au partage de l'information sur le contexte national et ses incidences sur le projet. Les réunions de partage d'information sur le contexte national du projet sont ouvertes à tous les membres du Comité de suivi, et à des intervenants externes à la demande du porteur de projet et des co-présidents selon les ordres du jour. Ces réunions se déroulent suivant le même format que le comité de suivi.
- Deux groupes de travail :
 - o Un groupe dit « environnement, accès, chantier et paysage » qui a pour objectif notamment de partager l'avancement des études et l'analyse des alternatives sur les accès au site, le trafic routier, la gestion du chantier, l'insertion visuelle..., et de poursuivre l'information et le dialogue sur l'évaluation environnementale du projet

- Un groupe dit « enjeux socio-économiques » qui a notamment pour objectif de rassembler les acteurs du territoire autour de l'emploi, l'activité économique, la formation, le logement... pour notamment optimiser les retombées socio-économiques locales, assurer la cohérence du projet avec les ambitions touristiques du territoire, assurer la bonne coordination de projet avec l'activité agricole du territoire...

Les deux groupes de travail seront constitués à la suite de la réunion du comité de suivi de la concertation du 15 mai 2023, selon les principes suivants :

- Représentation des quatre collèges sur la base de la manifestation d'intérêt de chaque entité (chaque entité peut désigner pour cela un titulaire + un suppléant) ;
- Représentation des entités « hors collège » du comité de suivi ;
- Participants complémentaires (personnes qualifiées) à la demande du porteur de projet et des co-présidents pour intervenir ou participer aux débats sur les sujets traités ; il s'agira notamment par exemple :
 - Pour le GT environnement accès paysage : DREAL, la chambre d'agriculture, union des commerçants, ...
 - Pour le GT enjeux socio-économiques : DDETS, la chambre d'agriculture, union des commerçants, AISCO, Pôle emploi, Enseignement supérieur...
- Les GT ne sont pas ouverts au public, ni à la presse. Une synthèse des travaux de chaque GT est présentée au comité de suivi qui suit la tenue du GT.

Concertation continue sur le projet Piscine

Bilan 2023

14/03/2024



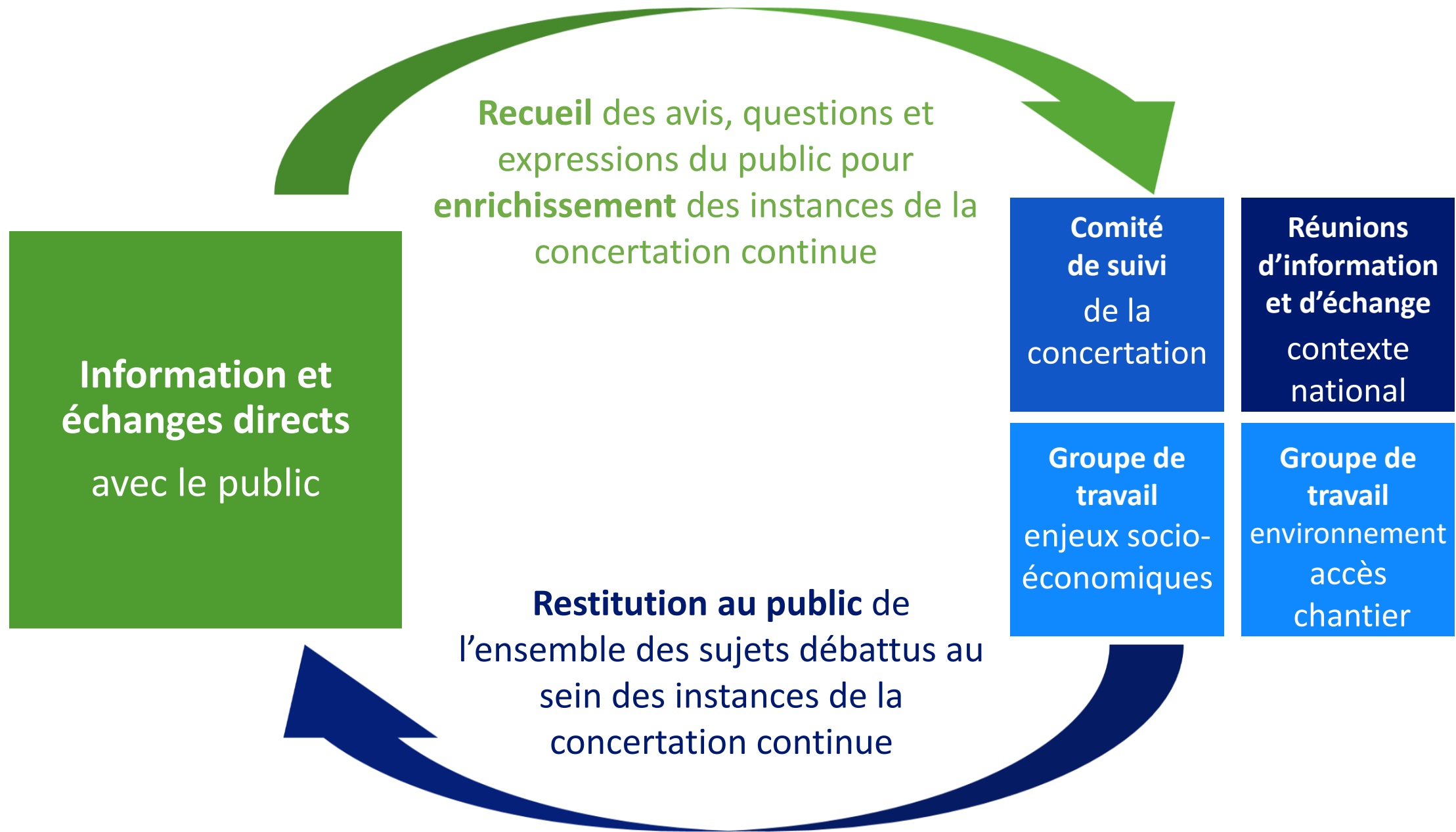
Sommaire

- 1.Présentation du dispositif de concertation en 2023
- 2.Rencontres avec le public et dispositif d'annonce des rencontres
- 3.Bilan plateforme internet
- 4.Les comités de suivi de la concertation continue
- 5.Les réunions sur le contexte national
- 6.Les groupes de travail et réunions d'information

1

Présentation du dispositif de concertation en 2023

Principe du dispositif de concertation



Synthèse des rencontres de concertation en 2023 : 36 temps d'échange

mars à décembre 2023

Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
23	6 au 21	15	12, 13, 19, 30	3 au 10		25	11, 12, 13		15 2 au 8

4 réunions
du Comité de
suivi

2 réunions
d'information sur
le contexte
national

25 temps de
rencontres directes
avec le public

2 groupes de travail sur
l'environnement et
2 groupes de travail sur les
enjeux socio-économiques

1 réunion sur
l'information du
public

➔ Des adaptations apportées au dispositif pour répondre aux attentes exprimées en Comité de suivi :

- **Création d'un comité de coordination pour définir de manière collégiale les ordres du jour**
- **Ouverture à la presse et au public en tant qu'observateurs des comités de suivi et des réunions sur le contexte** (à distance via retransmission Youtube et en présentiel)

2 lettres d'information sur le projet

Mise en ligne sur le site internet de la concertation et envoi de **deux lettres d'information sur le projet** :

- **Lettre d'information n°1** en octobre 2023 envoyée à 374 contacts [> cliquez ici](#)
- **Lettre d'information n°2** en février 2024 envoyée à 437 contacts [> cliquez ici](#)

Afficher dans le navigateur



Projet Piscine à La Hague
La lettre d'information n°2
Février 2024

Cette lettre d'information vous est adressée parce que vous avez souhaité être informé des avancées du projet Piscine à La Hague. Pour accéder aux articles complets, cliquez sur les extraits présentés dans ce mail.



ÉDITO

« Enrichir le processus d'une concertation continue et éclairée au profit de tous »

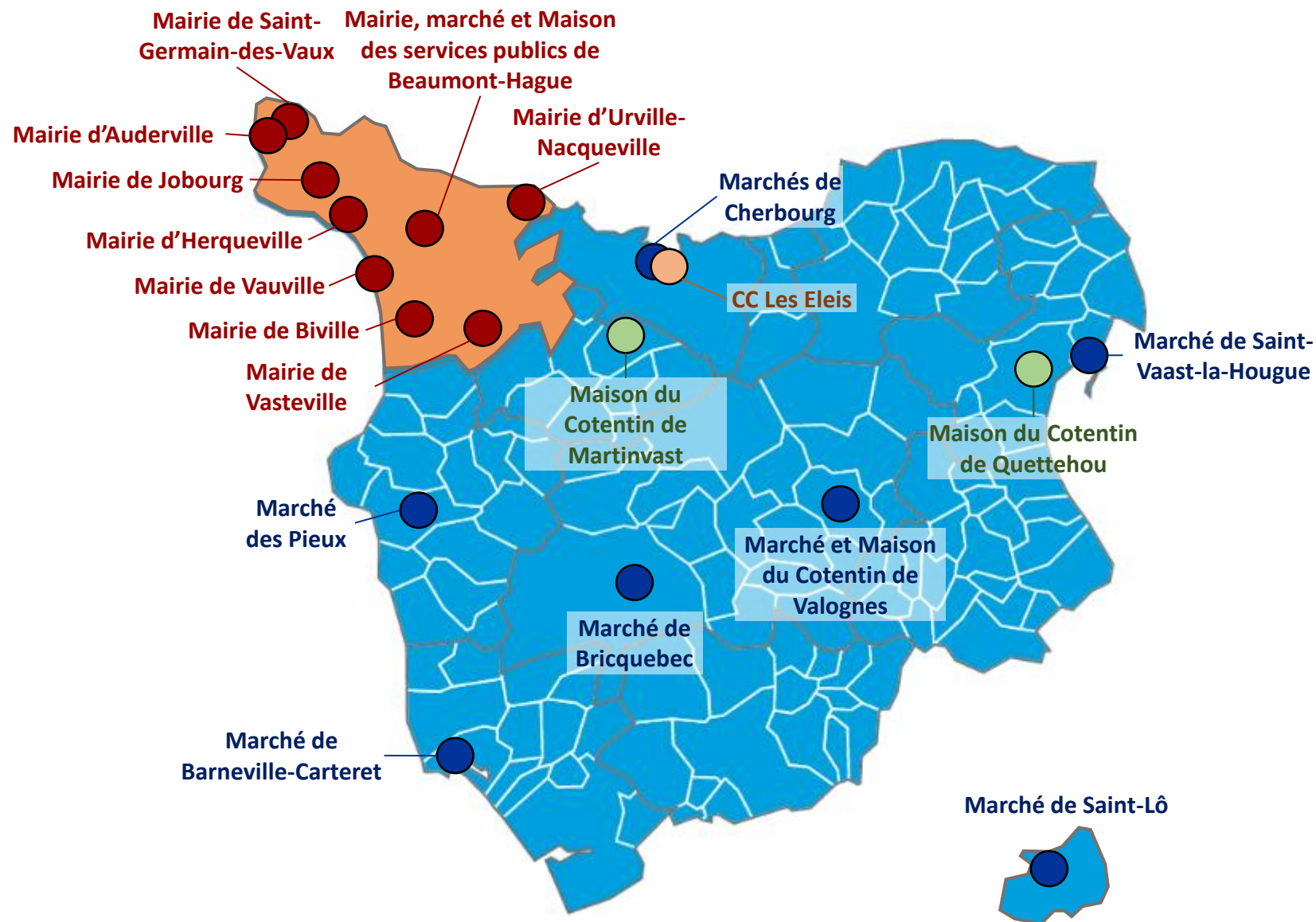
M. Jean RAMPON, sous-préfet de Cherbourg depuis le 22 août 2023, a rejoint M. Jean-Michel HOULLEGATTE, ancien sénateur de la Manche, en tant que co-président du comité de suivi de la concertation continue du projet Piscine. Ils évoquent ensemble leur vision de ce comité et les enjeux de la concertation.

2

Rencontres avec le public et dispositif d'annonce des rencontres

Comptes-rendus et supports des rencontres de la concertation continue : [cliquez ici](#)

25 rencontres avec le public en 2023



700 personnes
rencontrées...

... et des échanges
approfondis avec
300 personnes...

3 phases de rencontres
avec le public en 2023 :

- du 6 au 21 avril
- du 3 au 10 juillet
- du 2 au 8 décembre

Le dispositif d'annonce des rencontres

- 21 annonces dans la presse écrite régionale



- 824 messages sur les radios locales



- 5 500 flyers et 600 affiches en mairies

- 3 kits relais à 262 mairies du Cotentin

- 3 mails d'annonce des rencontres à environ 350 contacts



Piscine EDF à La Hague
LA CONCERTATION CONTINUE

La concertation sur le projet de piscine d'entreposage de combustibles usés sur le site d'Orano La Hague se poursuit tout au long de l'année 2023.

Parlons-en...

L'équipe projet EDF vous donne rendez-vous :

A V R I L		
Cherbourg	Valognes	Beaumont-Hague
Jeudi 6 Marché de Cherbourg place du Commerce entre 10h et 12h	Vendredi 7 Marché de Valognes place du Commerce entre 10h et 12h	Samedi 8 Marché de Beaumont-Hague place du Commerce entre 10h et 12h
Briquebec	St-Germain-des-Vaux	Vasteville
Lundi 17 Marché de Briquebec place de la Mairie entre 10h et 12h	Mardi 18 Marché de St-Germain-des-Vaux place du Commerce entre 10h et 12h	Mardi 19 Marché de Vasteville place du Commerce entre 10h et 12h
Beaumont-Hague	Jobourg	Harqueville
Vendredi 19 Marché de Beaumont-Hague place du Commerce entre 10h et 12h	Samedi 20 Marché de Jobourg place du Commerce entre 10h et 12h	Vendredi 21 Marché de Harqueville place du Commerce entre 10h et 12h

Pour vous informer et donner votre avis : projet-piscine.edf.fr

Le sujet vous intéresse... Vous avez des questions... Venez à l'heure de votre choix pour échanger avec l'équipe EDF sur le projet à l'issue de : la nature, son environnement, son calendrier, ses retombées sur l'économie locale...



Piscine EDF à La Hague
LA CONCERTATION CONTINUE

La concertation sur le projet de piscine d'entreposage de combustibles usés sur le site d'Orano La Hague se poursuit tout au long de l'année 2023.

Échangeons sur le projet

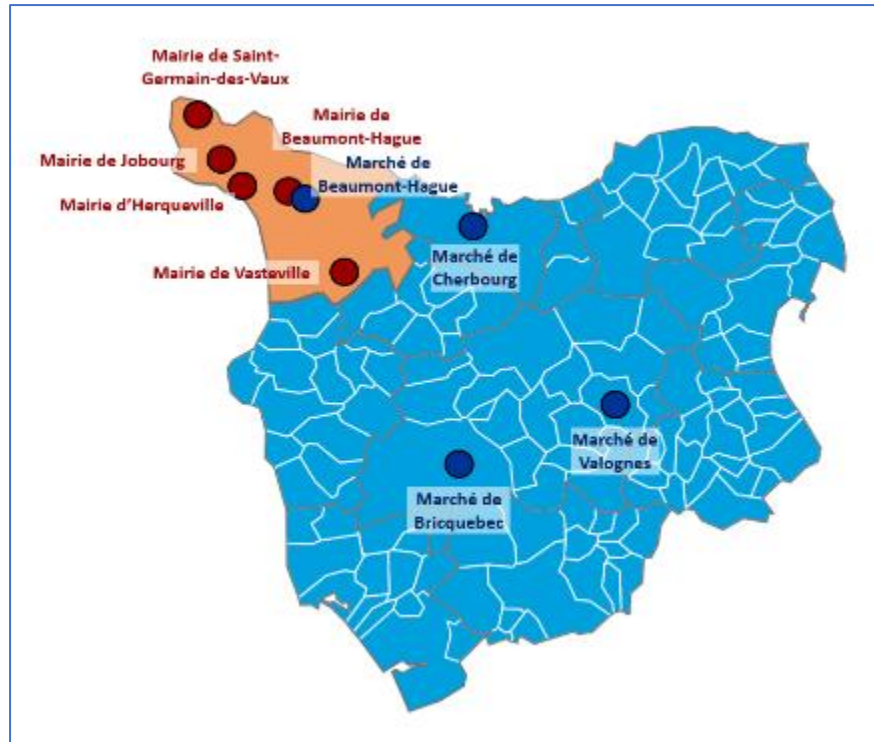
Plusieurs rendez-vous sont proposés près de chez vous : choisissez le jour et l'heure qui vous conviennent pour rencontrer l'équipe projet.

J U I L L E T		
Auderville	Urville-Nacqueville	Vauville
Lundi 3 Marché de Auderville place du Commerce entre 10h et 12h	Mardi 4 Marché de Urville-Nacqueville place du Commerce entre 10h et 12h	Vendredi 5 Marché de Vauville place du Commerce entre 10h et 12h
Beaumont-Hague	Barnerville-Carteret	Les Pieux
Vendredi 5 Marché de Beaumont-Hague place du Commerce entre 10h et 12h	Samedi 6 Marché de Barnerville-Carteret place du Commerce entre 10h et 12h	Vendredi 7 Marché de Les Pieux place du Commerce entre 10h et 12h
Saint-Vaast-La-Hougue	Cherbourg	Siville
Samedi 8 Marché de Saint-Vaast-La-Hougue place du Commerce entre 10h et 12h	Samedi 9 Marché de Cherbourg place du Commerce entre 10h et 12h	Lundi 10 Marché de Siville place du Commerce entre 10h et 12h

Pour vous informer et donner votre avis : projet-piscine.edf.fr

Venez échanger avec l'équipe EDF sur les études en cours autour de l'intégration visuelle, des accès au site, des enjeux socio-économiques, de l'environnement...

Du 6 au 21 avril : 9 temps de rencontres avec le public



- **1^{er} temps de rencontres** dans le cadre de la concertation continue
- Environ **160 personnes rencontrées**
- Des **échanges approfondis** avec environ **80 personnes**
- **40 interviews micro-trottoir**
- Des échanges sur le **contexte du projet**, ses **caractéristiques** et ses **interactions avec son milieu**
- Des questions sur la **filière nucléaire**, la justification de **choix de site**, les effets du projet sur son **environnement local**



Marché de Bricquebec-en-Cotentin



Permanence de Beaumont-Hague



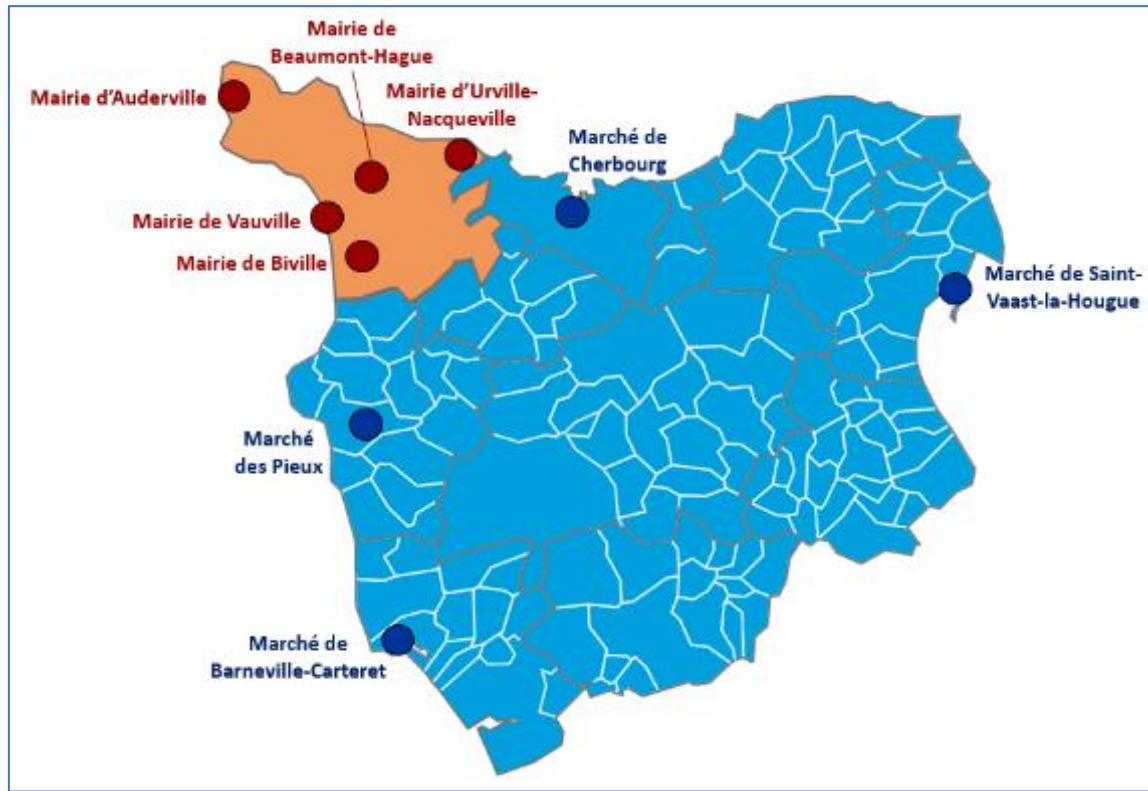
Micro-trottoir sur le marché de Valognes

Retour sur les rencontres avec le public du 6 au 21 avril 2023
[**Télécharger >**](#)



La Presse de la Manche - 9 avril 2023

Du 3 au 10 juillet : 9 temps de rencontres avec le public



Marché de Saint-Vaast-la-Hougue le samedi 8 juillet

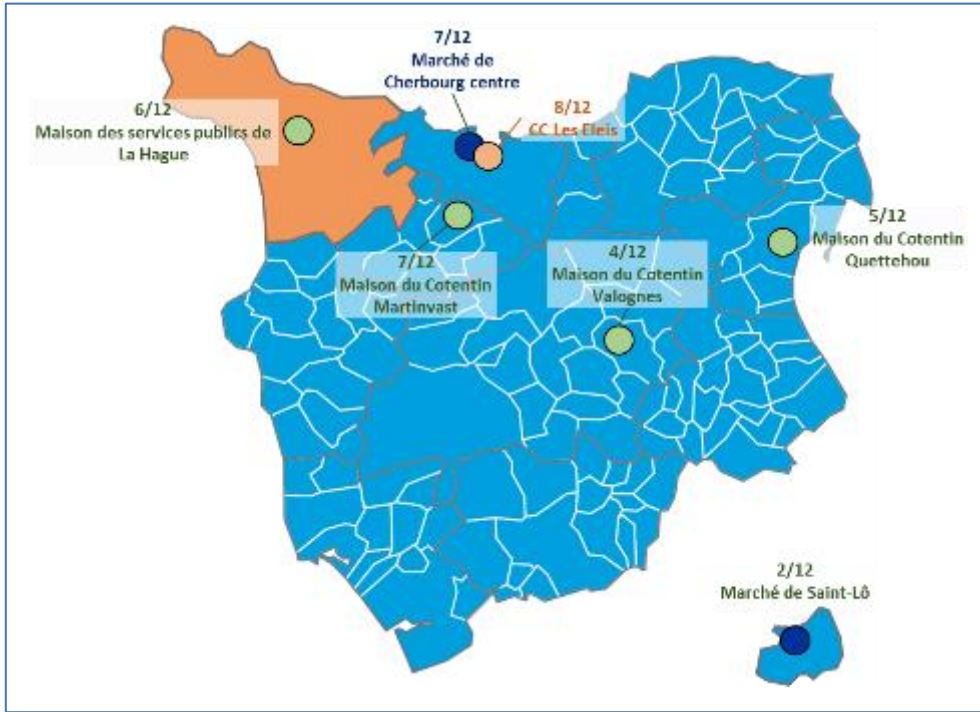


Mairie d'Auderville le lundi 3 juillet

- **2^{ème} temps de rencontres** dans le cadre de la concertation continue
- Environ **300 personnes rencontrées**
- Des **échanges approfondis** avec **plus d'une centaine de personnes**
- Des questions sur la **filière de traitement-recyclage** et le **choix de l'entreposage**
- Des échanges sur les **enjeux socio-économiques et environnementaux** du projet

Retour sur les **rencontres avec le public du 3 au 10 juillet 2023**
[Télécharger >](#)

Du 2 au 8 décembre : 7 temps de rencontres avec le public



Marché de Saint-Lô le samedi 2 décembre

Retour sur les rencontres avec le public du 2 au 8 décembre 2023 [Télécharger >](#)

- **3^{ème} temps de rencontres** dans le cadre de la concertation continue
- **Diversification** des lieux et publics rencontrés (Sud Manche)
- Environ **250 personnes rencontrées**
- Des échanges approfondis avec près d'une **centaine de personnes**
- **Un environnement propice aux échanges de fond** (Maisons de proximité)
- Un climat d'écoute mutuelle, un bon accueil de la démarche



Maison du Cotentin de Martinvast le jeudi 7 décembre

3

Bilan plateforme internet

Accès plateforme internet : <https://projet-piscine.edf.fr/>

Bilan plateforme internet au 6/02/2024

Pendant la concertation continue : depuis 1/11/2022

- Plus de **11 000 visites** (11 309)
- **38 inscriptions**
- **9 participants**
- Près de **76 000 pages vues** (75 686)

Depuis le début de la concertation préalable le 21/11/2021 :

- Plus de **24 000 visites** (24 148)
- Plus de **1 100 inscriptions** (1 161)
- **880 participants**
- Près de **150 000 pages vues** (148 666)

Principaux contenus publiés depuis le 23/03/2023 :

- **14 comptes-rendus** et supports publiés :
 - 4 comités de suivi ;
 - 2 réunions sur le contexte national ;
 - 2 groupes de travail environnement ;
 - 2 groupes de travail sur les enjeux socio-économiques ;
 - 3 retours des rencontres avec le public ;
 - 1 réunion sur le dispositif d'information du public
- **1 recueil des réponses aux questions** posées lors des phases de rencontre avec le public
- **3 micro-trottoirs** réalisés lors des rencontres avec le public d'avril 2023
- **13 actualités** en page d'accueil
- **6 réponses** questions du public, ayant toutes fait l'objet d'une réponse par EDF

Les réponses apportées aux questions du public

Un document pour répondre aux 40 questions posées par le public lors des rencontres avec le public d'avril et de juillet 2023, sur les thématiques suivantes :

- Alternatives et choix de site
- Projet
- Assainissement de la parcelle et site d'Orano
- Chantier et impact du projet sur la circulation routière
- Gestion des combustibles usés
- Enjeux socio-économiques
- Environnement et gestion de l'eau
- Concertation et processus d'autorisation du projet

Réponses aux questions posées lors des rencontres avec le public : [cliquez ici](#)

Concertation continue
sur le projet de piscine EDF à La Hague

Questions posées lors des
rencontres avec le public
avril et juillet 2023



Au total, plus de 130 réponses apportées aux questions du public via :

- Les réponses apportées lors des **rencontres avec le public** d'avril et de juillet 2023 : [cliquez ici](#)
- La **foire aux questions** du projet Piscine : [cliquez ici](#)
- Les réponses aux **68 questions posées lors de la concertation préalable** du 21 novembre 2021 au 7 juillet 2022, ainsi que les réponses apportées : consultez-les en [cliquant ici](#)
- Les réponses aux **6 questions posées depuis le début de la concertation continue** : [cliquez ici](#)

4

Les comités de suivi de la concertation continue

Comptes-rendus et supports des rencontres de la concertation continue : [cliquez ici](#)

Comité de suivi du 23 mars

- 1^{er} comité de suivi de la concertation continue
- 3 interventions : Ministère de la transition énergétique, CNDP (garants de la concertation continue), EDF
- 2 heures 30 de réunion
- Réunion en présentiel à la Chambre de commerce et d'industrie de Cherbourg-en-Cotentin
- Participants : 42 membres du Comité de suivi



Comité de suivi du 23 mars 2023 :

- Support projeté en séance [Télécharger >](#)
- Compte-rendu [Télécharger >](#)

Ordre du jour et sujets abordés :

- **Présentations introductives sur le contexte**
 - Le contexte du projet Piscine, le processus d'autorisation et la place de la concertation dans ce processus
 - Le rôle des garants dans la concertation continue
 - Les propositions d'EDF à l'issue de la concertation préalables et les attentes d'EDF vis-à-vis de la concertation continue
- **Temps d'échange sur la concertation continue et le comité de suivi**
- **Les autres éléments du dispositif de la concertation continue**
 - Réunion d'information sur le contexte national : objectifs et composition proposés
 - GT environnement, accès et paysage : objectifs et composition proposés
 - GT impacts socio-économiques : objectifs et composition proposés
 - Informations et échanges directs avec le public
- **Les informations mises à disposition**
 - Informations mises à disposition et à venir
- **Conclusions et calendrier de la concertation continue**

Comité de suivi du 15 mai

- 2^{ème} comité de suivi de la concertation continue
- 1 heure 45 de réunion
- Réunion en présentiel à la mairie de La Hague et en distanciel
- Participants : 46 dont 13 à distance
- En présence de la presse



Ordre du jour et sujets abordés :

- **Introduction par les coprésidents**
 - Compte-rendu du comité de suivi du 23 mars
- **Echanges sur le fonctionnement du comité de suivi de la concertation continue**
 - Rappel des demandes formulées lors du 1^{er} comité de suivi
 - Echanges sur la proposition (cf. note)
- **Constitution des groupes de travail aux instances de concertation**
 - Composition du Groupe de travail « environnement, paysages, accès et chantier »
 - Composition du Group de travail « enjeux socio-économiques »

Comité de suivi du 15 mai 2023 :

- Support projeté en séance [Télécharger >](#)
- Compte-rendu [Télécharger >](#)
- Mode de fonctionnement du comité de suivi [Télécharger >](#)

Comité de suivi du 30 juin

- 3^{ème} comité de suivi de la concertation continue
- 2h30 heures de réunion
- Réunion en présentiel à la mairie de La Hague et en distanciel sur Zoom et Youtube
- Participants : une trentaine de membres du Comité de suivi en présentiel et 4 à distance
- Observateurs : 5 personnes du public dans la salle et une dizaine à distance
- En présence de la presse



Ordre du jour et sujets abordés :

- **Validation du CR de la réunion du 15 mai**
- **Restitution de la réunion de contexte et des deux groupes de travail**
 - La réunion de contexte
 - Le groupe de travail environnement/accès/chantier
 - Le groupe de travail enjeux socio-économiques
- **Fiches thématiques à destination du public**
- **Présentation de la phase de rencontre du public du 3 au 10 juillet**
- **Conclusion et calendrier de la concertation continue**

Comité de suivi du 30 juin 2023 :

- Support projeté en séance [Télécharger >](#)
- Compte-rendu [Télécharger >](#)

Comité de suivi du 15 décembre

- 4^{ème} comité de suivi de la concertation continue
- 2 interventions : EDF, CNDP (garants de la concertation continue)
- 3 heures de réunion
- Réunion en présentiel à la mairie de La Hague et en distanciel sur Zoom et Youtube
- Participants : une trentaine de membres du Comité de suivi dans la salle et une dizaine à distance
- Observateurs : une quinzaine de personnes du public dans la salle et 85 personnes à distance
- En présence de la presse

Comité de suivi du 15 décembre 2023 :

- Support projeté en séance [Télécharger >](#)
- Compte-rendu [Télécharger >](#)

Ordre du jour et sujets abordés :

- Information sur la consultation en cours sur la Stratégie Française Energie Climat
- Bilan annuel des garants de la concertation continue
- Point d'actualité sur le projet et la concertation
- Bilan des rencontres avec le public
- Evolution du dispositif de concertation continue
- Fiches thématiques à destination du public



5

Les réunions sur le contexte national

Comptes-rendus et supports des rencontres de la concertation continue [cliquez ici](#)

Réunion sur le contexte national du 12 juin

- 1^{ère} réunion sur le contexte national dans le cadre de la concertation continue
- 7 interventions : EDF (2), Ministère de la transition énergétique (à distance), Orano (2), Greenpeace, Institut de Radioprotection et de sûreté nucléaire
- 3 heures 30 de réunion
- Réunion en présentiel à la mairie de La Hague et en distanciel sur Zoom et Youtube
- Participants : une quarantaine de membres du Comité de suivi
- Observateurs : 15 personnes du public en présentiel, 20 personnes en distanciel
- En présence de la presse

Réunion sur le contexte national du 12 juin 2023 :

- Support projeté en séance [Télécharger >](#)
- Compte-rendu [Télécharger >](#)

Ordre du jour et sujets abordés :

- Les politiques publiques (Ministère de la transition énergétique)
- Stratégie et projets industriels pour le multirecyclage des combustibles (EDF, Orano)
- Les alternatives au projet et le choix du site (Greenpeace, Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire, EDF, Orano)



Réunion sur le contexte national du 25 septembre

- 2^{ème} réunion sur le contexte national dans le cadre de la concertation continue (juin)
- 2 interventions : RTE et Ministère de la transition énergétique
- 3 heures de réunion
- Réunion en présentiel à la mairie de La Hague et en distanciel sur Zoom et Youtube
- Participants : une quinzaine de membres du Comité de suivi en présentiel, et une dizaine à distance
- Observateurs : environ 50 personnes du public (5 personnes en présentiel et une quarantaine à distance)
- En présence de la presse

Ordre du jour et sujets abordés :

- **Futurs énergétiques 2050 (RTE)**
- **Présentation des politiques publiques dans le domaine de l'énergie (Ministère de la transition énergétique)**
- **Information sur les fiches thématiques**



Réunion sur le contexte national du 25 septembre 2023 :

- Support projeté en séance [Télécharger >](#)
- Compte-rendu [Télécharger >](#)

6

Les groupes de travail et réunions d'information

Comptes-rendus et supports des rencontres de la concertation continue : [cliquez ici](#)

GT environnement du 13 juin

- 1^{er} groupe de travail environnement
- Interventions : EDF, CNDP (garants de la concertation continue), cabinets d'architectes et paysagistes-concepteurs, Orano
- 3 heures 30 de réunion
- Réunion en présentiel à la salle des fêtes de Beaumont-Hague
- 26 participants

Ordre du jour et sujets abordés :

- **Propos introductifs sur :**
 - les attentes exprimées par les parties prenantes et le public
 - les principales caractéristiques du projet
- **1^{ère} séquence de travail : les sujets à traiter par le groupe de travail environnement**
- **2^{ème} séquence de travail : les accès au site**
- **Préparation du prochain groupe de travail**

Groupe de travail environnement du 13 juin 2023 :

- Support projeté en séance [Télécharger >](#)
- Compte-rendu [Télécharger >](#)



GT enjeux socio-économiques du 19 juin

- 1^{er} groupe de travail sur les enjeux socio-économiques
- 2 heures 30 de réunion
- Réunion en présentiel à la salle des fêtes de Beaumont-Hague
- Une quinzaine de participants



Ordre du jour et sujets abordés :

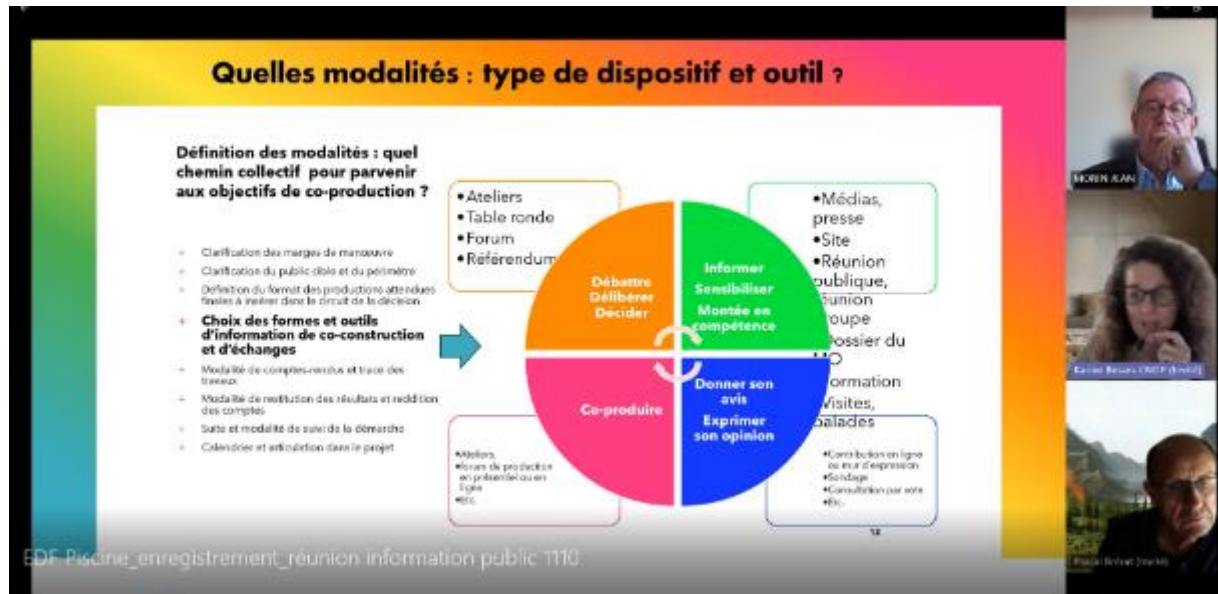
- **Propos introductifs sur :**
 - les attentes exprimées par les parties prenantes et le public
 - les principales caractéristiques du projet
- **1^{ère} séquence de travail : les sujets à traiter par le groupe de travail enjeux socio-économiques**
- **2^{ème} séquence de travail : approfondissement des thèmes prioritaires**
- **Préparation du prochain groupe de travail**

Groupe de travail enjeux socio-économiques du 19 juin 2023 :

- Support projeté en séance [Télécharger >](#)
- Compte-rendu [Télécharger >](#)

Réunion sur le dispositif d'information du public du 11 octobre

- 2 interventions : garants CNDP et EDF
- Durée de la réunion : 1 heure 30
- Réunion en distanciel sur Zoom
- Participants : une vingtaine de membres du Comité de suivi

[illegible]

Thème d'intervention : dispositif d'information du public mis en place par EDF dans le cadre de la concertation continue pour le projet Piscine

Réunion sur le dispositif d'information du public du 11 octobre 2023 :

- Support projeté en séance [Télécharger >](#)
- Compte-rendu [Télécharger >](#)

Intervention des garants de la Commission nationale du débat public

Thème d'intervention : **modalités de participation et d'information du public** mises en œuvre par la CNDP.

GT environnement du 12 octobre

- 2^{ème} réunion du Groupe de travail environnement dans le cadre de la concertation continue
- 3 intervenants : EDF, cabinet d'architecte et paysagistes-concepteurs
- Durée de la réunion : 3 heures
- Réunion en présentiel à la mairie de Beaumont-Hague
- Une trentaine de participants

Travaux en ateliers sur **l'environnement architectural de l'installation** avec Bureau 112, architectes



Échanges sur le **projet d'aménagement et de l'implantation des bâtiments industriels et administratifs** (EDF)



Échanges autour de **l'environnement paysager du site** (intervention du cabinet Arc en Terre, paysagistes concepteurs)

Groupe de travail environnement du 12 octobre 2023 :

- Support projeté en séance [Télécharger >](#)
- Compte-rendu [Télécharger >](#)

GT enjeux socio-économiques du 13 octobre

- 2^{ème} réunion du Groupe de travail enjeux socio-économiques dans le cadre de la concertation continue
- 3 intervenants : mairie de La Hague, EDF, Orano
- Durée de la réunion : 2 heures
- Réunion en présentiel à la mairie de Beaumont-Hague
- Une dizaine de participants



Échanges avec **la mairie de La Hague**, sur les enjeux d'urbanisme, de logement, de mobilité et de développement économique de la commune

Groupe de travail enjeux socio-économiques du 13 octobre 2023 :

- Support projeté en séance [Télécharger >](#)
- Compte-rendu [Télécharger >](#)



Echanges avec **EDF et Orano** sur les effets des chantiers à venir sur le site de La Hague en termes de **nombre de salariés et intervenants à accueillir sur la commune**.

Information sur **la gestion de l'eau** suite au précédent groupe de travail (EDF).



Réunion du Comité de suivi de clôture de la concertation continue le 5 novembre 2024 à La Hague

Compte-rendu

Le cinquième et dernier comité de suivi de la concertation continue sur le projet EDF de piscine d'entreposage centralisé de combustibles usés à La Hague s'est tenu le 5 novembre 2024, en présentiel à la mairie de La Hague et en distanciel.

Ce comité a réuni une quarantaine de membres du comité, dont une trentaine en présentiel et une dizaine à distance. Il s'est déroulé de 17h30 à 19h00 sous la coprésidence de M. Jean RAMPON, sous-préfet de Cherbourg, et de M. Jean-Michel HOULLEGATTE, et en présence de M. Pascal BRÉRAT (en présentiel) et Mme Karine BESSES (à distance), garants de la concertation continue désignés par la Commission nationale du débat public.

La réunion s'est déroulée en présence de la presse locale et était ouverte au public : une dizaine de personnes a ainsi assisté à la réunion dans la salle et une vingtaine a suivi la réunion diffusée en direct via YouTube.

Le support de présentation projeté lors de cette réunion est disponible ainsi que ce compte-rendu sur la plateforme internet de la concertation continue <https://projet-piscine.edf.fr>.



Liste des participants

Participants présents :

Co-présidence du comité de suivi

M. Jean RAMPON, sous-préfet de Cherbourg

M. Jean-Michel HOULLEGATTE, ancien sénateur de la Manche

Collège des élus

M. Jean MORIN, président du Conseil départemental de la Manche (*à distance*)

Mme Anna PIC, députée de la 4e circonscription de la Manche

Mme Manuela MAHIER, maire de La Hague

M. Patrick JOURDAIN, maire délégué d'Eculleville, adjoint en charge des travaux

M. Jean-Marie FLEURY, adjoint au maire de La Hague en charge des sports et de la vie associative

M. Sébastien LELONG, maire délégué de Beaumont-Hague

M. Simon CERVANTES, maire délégué de Jobourg

M. Bruno LETOURNEUR, maire délégué Vasteville

Collège des associations environnementales

M. Bernard HELLENBRAND, Sauvons le climat

Collèges des personnes désignées au titre de leurs compétences ou représentant des intérêts locaux

M. Allan DUDOUIT, Bureau des étudiants ESIX

Collège des organisations syndicales

M. Daniel FERRE, CFE-CGC

M. Romain TRAVERS, CGT

M. Sébastien LEGOUIX, CFDT

Participants hors collèges

Ministère de la Transition énergétique

M. Guillaume BOUYT (*à distance*)

ASN

M. Pierre BOIS

M. Hubert SIMON

Garants de la concertation continue nommés par la Commission nationale du débat public (CNDP)

Mme Karine BESSES (*à distance*)

M. Pascal BRÉRAT

Orano

M. Jean-Christophe VARIN

M. Arnaud GAY

M. Sylvain RENOUF

CLI d'Orano La Hague

M. Gilles LELONG, président de la CLI

EDF

M. Jean-Michel QUILICHINI

M. Olivier GIRAUD

Mme Anne-Lise LECHEVALIER

M. Thibaud MICHEL

Mme Christine MARTINEU

Mme Catherine ARGANT

M. Philippe LEGRAND

M. François DELCROIX

Mme Lara CORBEAU

Société Francom

Mme Esther BESSONART

Présence du public en tant qu'observateur :

En présentiel : une dizaine de personnes

- M. Matthieu LE FRANCOIS
- M. Pascal FAUCHON
- Mme Laurence DOUDELET
- M. Augustin DE LAAGE
- M. François KERNÉIS
- M. Yann GORCE
- M. Vincent LEGOUIX
- M. Frédéric MOULIN

En distanciel (réunion retransmise en direct via YouTube) : 20 personnes.

Médias locaux présents pour assister à la réunion :

- Radio France : M. Pierre COQUELIN
- Ouest France : Mme Noémie BAUDOUIN
- Presse de la Manche : M. Ludovic AMELINE

La séance est ouverte par les co-présidents du comité de suivi : M. Jean RAMPON, sous-préfet de Cherbourg et M. Jean-Michel HOULLEGATTE, ancien sénateur de la Manche

M. Jean Rampon, sous-préfet de Cherbourg, ouvre la séance en saluant les autorités et élus présents. Il rappelle à Madame Manuela Mahier, maire de La Hague, son plaisir de revenir sur le territoire après sa visite pour l'opération Grand Site la semaine passée. Concernant le projet Piscine d'EDF, Jean Rampon indique que, dans l'esprit des Jeux Olympiques, il s'agit d'un relais : « *c'est toujours la même course, mais il va y avoir un porteur différent* ».

M. Jean-Michel Houllegatte salue également les élus présents et précise que ce comité de suivi est une réunion déterminante. Ce n'est pas la fin de la concertation, qui continuera sous d'autres formes, mais « *c'est la fin du comité de suivi, donc de cette concertation continue du projet de piscine d'entreposage qui était porté par EDF* ». Il explique que les projets nucléaires s'inscrivent dans le temps long et sont soumis à de nombreuses évolutions. « *Le projet piscine est un maillon dans un contexte beaucoup plus large, qui est lié aux politiques énergétiques [...] qui sont déterminées notamment par le Parlement [...] ainsi qu'aux déclinaisons qui sont ensuite faites en matière de traitement, de recyclage et de valorisation des combustibles usés* ».

Il rappelle que le Conseil de politique nucléaire (CPN) du 26 février 2024 a confirmé la stratégie de fermeture du cycle et a annoncé des investissements importants pour l'usine d'Orano-La Hague. Cela avait été confirmé par l'ancien ministre de l'Économie Bruno Le Maire lors de sa visite à La Hague le 7 mars dernier. Cela conduit à « *une redistribution du rôle des différents acteurs de la filière et un changement de portage de projet, ainsi qu'une évolution sensible des modes de réponse à la problématique du risque de saturation du mode d'entreposage* ».

C'est donc une fin « *administrative* » de la concertation continue sur le projet porté par EDF, mais la concertation reste, « *par essence, une nécessité* » et prendra d'autres formes.

M. Jean-Michel Houllegatte précise ensuite les deux sujets inscrits à l'ordre du jour de ce comité de suivi :

1. Le schéma industriel de l'aval du futur avec les interventions de Jean-Michel Quilichini (EDF/DCN), Arnaud Gay (Orano), Guillaume Bouyt (DGEC) et Pierre Bois (ASN) ;
2. L'intervention des garants de la CNDP (Pascal Brérat et Karine Besses).

En introduction des interventions sur le schéma industriel de l'aval du futur, J.M. Houllegatte passe la parole à **M. Olivier Giraud** (EDF) pour rappeler quelques éléments de contexte. EDF avait initialement prévu de déposer sa demande d'autorisation de création (DAC) en début d'année 2024. EDF avait ensuite décidé de décaler cette échéance de dépôt de quelques mois pour « *prendre le temps d'intégrer les enseignements de la concertation* », notamment en ce qui concerne la préservation du rond-point des Chèvres à Jobourg afin d'y éviter le passage des transports lourds ou le déplacement de l'installation plus à l'Est pour limiter son incidence visuelle.

C'est à ce moment que de nouvelles orientations stratégiques de l'État ont émergé. Elles se sont traduites par « *une demande orientée vers les industriels de travailler sur une nouvelle feuille de route plus globale* » qui intègre une perspective de renouvellement des installations du site.

EDF et Orano ont donc mené un travail conjoint pour construire les « *éléments de visibilité* » présentés lors de ce comité et l'orientation conduisant à « *un passage de relais* » entre EDF et Orano. Ces éléments ont été présentés à l'ASN lors de l'audition des deux industriels du 24 septembre 2024.

1/ Point sur le schéma industriel de l'aval du futur

Intervention des industriels : M. Jean-Michel QUILICHINI, directeur de la division combustible nucléaire chez EDF et M. Arnaud GAY, Directeur Technique et Expertise de la Business Unit Recyclage chez Orano

M. Jean-Michel Quilichini rappelle que le projet Piscine porté par EDF répondait initialement à un constat établi par les 4^e et 5^e PNGMDR (Plan national de gestion des matières et déchets radioactifs) qui pointaient un « *risque de saturation des piscines de La Hague* ». Il explique que, lorsque le combustible des réacteurs EDF est usé, il est entreposé quelque temps dans des piscines de petite capacité à proximité des réacteurs avant d'être entreposé à La Hague pour être refroidi dans les 4 piscines existantes puis recyclé. Le risque de saturation identifié dans le cadre des 4^e et 5^e PNGMDR intervenait à l'horizon 2030, d'où le lancement du projet piscine d'EDF.

Depuis, plusieurs facteurs ont évolué. D'abord, EDF projette son parc nucléaire dans « *une vision de plus longue maturité* », avec notamment les travaux de grand carénage (prolongation des centrales existantes). En 2019 a eu lieu la quatrième visite décennale sur un réacteur 900 mégawatts, celui de Tricastin, l'un des plus anciens d'EDF. Le but : « *franchir l'étape des 40 ans pour ouvrir la route vers les 50 ans* ». EDF a lancé le projet de « *cinquièmes visites décennales* » - actuellement examiné par l'ASN - pour « *ouvrir la porte des 60 ans, qui paraît un horizon de temps accessible au regard de l'expérience internationale* ».

Jean-Michel Quilichini explique ensuite que « *le fonctionnement des usines du cycle apparaissait dégradé* », notamment l'usine Mélox dont la production avait ponctuellement baissé. Elle avait atteint jusqu'à environ 145 tonnes par an dans les années les plus prolifiques, mais seulement 51 tonnes en 2021. « *Un gros travail a été fait par Orano, avec le soutien d'EDF* » pour retrouver une production autour de 82 tonnes en 2024, avec une prévision de 100 tonnes pour 2025. D'importants travaux de renouvellement de certains équipements ont également été menés sur les usines de La Hague, notamment le concentrateur de produits de fission dont l'investissement s'est élevé à 800 millions d'euros. Cela a permis de retrouver des capacités qualifiées de « *nominales* » par EDF.

Ces travaux et projets à l'horizon 2025-26 « *changent significativement le risque de saturation des piscines de La Hague* », avec un horizon qui passe de 2030 à 2040, voire au-delà en fonction des hypothèses. À cela s'ajoutent « *la densification des piscines de La Hague et des doubléments de matériels* ». C'est par exemple le cas avec le projet GOMOX à l'usine Mélox. Conséquences : la situation au niveau des installations industrielles évolue positivement, cela change l'analyse faite au titre des 4^e et 5^e PNGMDR et permet de disposer de plus de temps.

Ces évolutions s'inscrivent dans la volonté de l'État rappelée par le président de la République lors du CPN du 26 février 2024 qui a demandé « *que les industriels considèrent un projet permettant d'atteindre la fermeture complète du cycle à l'horizon fin de siècle et en attendant, de travailler à la bonne prolongation, des usines actuelles et du parc nucléaire* ».

L'audition du 11 avril 2024 d'EDF et Orano par l'ASN a permis de « *faire le point annuel sur l'état du risque de saturation, avec une demande assez claire de l'ASN-[aux industriels] de travailler sur un projet qui permette d'accommoder la stratégie voulue par l'État* ». Les industriels ont donc travaillé sur « *un projet commun* » qui a donné lieu à une seconde audition le 24 septembre qui a permis « *de ne pas avoir de veto de l'ASN quant au schéma* » présenté par EDF et Orano. Jean-Michel Quilichini rappelle qu'il ne s'agit en aucun cas de la conclusion d'une phase d'instruction, celle-ci devant intervenir ultérieurement.

Il souligne qu'EDF s'est beaucoup investi dans le projet Piscine et a mené une « *grande concertation de qualité* » avec un « *travail d'écoute qui a été fait pour améliorer le projet initial* ».

D'autres facteurs impacteront la définition du nouveau projet, dont la PPE 3 (programmation pluriannuelle de l'énergie) qui vient d'entrer en concertation et sera définitivement validée en début d'année 2025. Un nouveau Conseil de Politique Nucléaire sera également programmé en décembre 2024 pour « *examiner les instructions qui ont été faites à la demande des services de l'État sur un certain nombre de dossiers, dont celui de l'aval du futur* ».

Jean-Michel Quilichini revient ensuite sur les travaux en cours pour éloigner les risques de saturation des piscines. En s'appuyant sur les résultats de fonctionnement et de production des usines en 2024, il explique que le travail des équipes d'Orano et les investissements dans les opérations de maintenance, dans de nouveaux projets et dans la formation, contribuent à « *revenir à des flux nominaux, qui permettent d'éloigner le risque de saturation* ». En fonction des hypothèses de fonctionnement des usines, en fonction de la durée de fonctionnement du parc, le délai avant saturation évolue. À cela s'ajoute le travail réalisé actuellement sur les « *moyens de mitigation* », notamment la densification dont le premier palier va être initié dans l'usine d'Orano Temis qui a été modifiée pour fabriquer des paniers qui permettront de densifier la capacité d'entreposage en piscine. Un travail est également mené sur l'entreposage à sec, notamment à la « *TN Eagle Factory* » qui permettra, si besoin, de disposer de capacités complémentaires, bien que ce ne soit pas le scénario d'EDF. Il confirme que le scénario d'EDF est « *d'appliquer la politique de l'État, donc de continuer le cycle de retraitement des combustibles usés pour produire à la fois des combustibles MOX et à uranium de retraitement* ».

EDF a également repris l'exploitation de l'uranium de retraitement : le réacteur numéro 3 sur le site de Cruas a été rechargé avec de l'uranium de retraitement enrichi en décembre 2023 après 10 ans d'interruption. EDF a l'ambition de développer cette exploitation sur l'ensemble des réacteurs de Cruas mais aussi, progressivement, de l'étendre à des réacteurs 1300 MW. La France a un stock d'uranium de retraitement qui permet de se « *désensibiliser de l'approvisionnement* », notamment dans le contexte géopolitique actuel (conflit russo-ukrainien, putsch au Niger). Cela permet également d'assurer une « *électricité compétitive à l'ensemble de nos concitoyens et du monde industriel* ».

En conclusion, M. Quilichini constate qu'EDF et Orano ont travaillé sur un projet qui permette d'utiliser « *les capacités d'entreposage, comme des bassins connectés à une future tête-usine* » dont les premières grandes options ont pu être présentées le 24 septembre à l'ASN, qui ne s'est pas opposé à la poursuite de ce projet. Un dossier a ensuite été déposé auprès de la DGE (Direction générale de l'énergie et du climat). Lorsqu'il aura été instruit, un DOS (dossier d'options de sûreté) sera déposé auprès de l'ASN.

En complément, **M. Arnaud Gay, Orano**, explique qu'EDF et Orano ont travaillé sur un schéma industriel de renouvellement de l'usine de traitement de La Hague, en cohérence avec le renouvellement du parc d'EDF et permettant « *d'assurer la pérennité de la politique de traitement-recyclage et de préparer la fermeture du cycle* ».

Il décrit ce schéma industriel de renouvellement qui prévoit :

- Une capacité de retraitement à terme à peu près équivalente à celle d'aujourd'hui, c'est-à-dire autour de 1200 tonnes ;
- Une capacité d'entreposage avec trois bassins de 6 500 tonnes chacun, également à peu près équivalent à la capacité d'entreposage actuelle. Il souligne que « *ces bassins viendront en*

substitution des bassins existants parce qu'ils seront raccordés à la nouvelle tête-usine, ce qui n'est pas le cas des bassins existants » ;

- Une capacité industrielle à traiter les combustibles MOX et URE pour aller vers la fermeture du cycle. Plusieurs options sont possibles, que ce soit le multi-recyclage dans les réacteurs actuels ou les RNR (Réacteurs à Neutrons Rapides). « *Dans tous les cas, ce qui est nécessaire, c'est de retraiter les combustibles MOX, et il était important d'avoir une usine ait la capacité de les traiter de façon industrielle* » ;
- Une approche modulaire qui permettra de déployer plus ou moins rapidement les différents éléments pour atteindre la capacité en fonction des différentes cinétiques de développement du parc d'une part, mais aussi de l'évolution sur la gestion du cycle lui-même (vers du multi-recyclage ou non) ;
- L'objectif de mise en place d'un premier bassin avec son installation de déchargement en 2040 de façon à assurer une sécurité sur les besoins en capacité d'entreposage ;
- Et l'objectif de mise en service de l'usine de traitement au-delà de 2045, permettant de « *mûrir le projet* » et d'intégrer éventuellement des fonctionnalités nouvelles, en particulier pour accompagner la fermeture du cycle.

Concernant l'usine de recyclage de Mélox, la mise en service d'un nouvel atelier de fabrication de MOX équivalent aux capacités actuelles est prévue en 2040.

M. Arnaud Gay indique que le schéma industriel envisagé « *est cohérent et complet* ». La première étape est la construction des bassins d'entreposage, ce qui permet d'assurer le refroidissement nécessaire en amont de l'alimentation de l'usine de traitement. Le premier bassin avec son déchargement à sec entrerait en service en 2040, suivi d'un deuxième bassin en 2042-2043 avec un déchargement sous eau. Cela permet « *d'avoir un dispositif complet de réception et d'entreposage pour assurer le temps nécessaire avant l'arrivée du reste de l'usine* ». Le troisième bassin arriverait avec le reste de l'usine, car il doit être raccordé à la tête-usine pour pouvoir alimenter l'usine d'entrée. M. Gay rappelle que ces bassins permettraient d'assurer le refroidissement nécessaire, d'alimenter l'usine de traitement et de se substituer aux piscines actuelles. Il indique que ce schéma présente de nombreux bénéfices avec :

- Un dispositif de sûreté enrichi par des échanges avec EDF, par un travail réalisé par le projet Piscine d'EDF, par les 40 années de retours d'expérience d'exploitation d'Orano et par le travail avec l'ASN ;
- Un entreposage connecté qui permet, en un même lieu, sans transport depuis les bassins d'entreposage, d'alimenter les usines pour tous les combustibles (UOX, MOX, URE) ;
- Une « capacité à faire » améliorée via l'optimisation du foncier et des ressources mobilisées, ressources d'engineering ou prestataires ;
- Une unicité avec un seul schéma, un seul maître d'ouvrage, une unicité dans l'exploitation et, dans les interfaces avec les parties prenantes ;
- Un schéma évolutif permettant de s'adapter aux évolutions du cycle et de la taille du parc dans le très long terme ;
- Une acceptabilité accrue qui tirera parti de tout le dialogue qui a eu lieu pour le projet Piscine d'EDF pour proposer rapidement des solutions optimisées, notamment du point de vue des nuisances ;

- Une saturation d'entreposage maîtrisée avec un premier bassin qui arrive tôt, en 2040, et qui prend le relais des bassins existants.

Concernant le planning, le premier bassin arrive en 2040, le second en 2042-2043. Donc, à partir de l'arrivée du premier bassin, Arnaud Gay indique que les réceptions sur l'usine actuelle ont vocation à s'arrêter et se feront alors sur les nouvelles usines pour alimenter les nouveaux bassins. Les bassins actuels seront progressivement vidés par le retraitement pour les combustibles à l'uranium et par le transfert dans les nouvelles piscines pour les combustibles MOX. Pour les URE, le schéma de référence prévoit de les transférer, mais il serait également possible qu'une partie soit traitée.

En synthèse, **Jean-Michel Quilichini, EDF**, souligne que le nouveau schéma industriel reste cohérent avec le PNGMDR (qui sera révisé le moment venu) en assurant l'ensemble des fonctionnalités qui étaient prévues. *« C'est un changement de projet, mais la finalité reste assurée ».*

Ensuite, il rappelle que ce nouveau projet, encore au tout début de la phase d'instruction, s'inscrit dans un contexte *« en train d'être posé par l'État »* qui devrait être confirmé par la PPE3 début 2025. Ce projet a ainsi vocation à répondre aux orientations de la prochaine PPE3 et, en attendant, répond aux objectifs posés par le PNGMDR.

L'enjeu, par rapport au projet Piscine d'EDF, c'est *« qu'il n'y ait pas de régression, mais qu'on ait toujours un projet de haut niveau de sûreté qui permette d'assurer toutes les fonctionnalités qui sont à la fois celles dont on a besoin aujourd'hui, mais celles dont on aura besoin demain et après-demain »* : multi-recyclage, fermeture du cycle, etc.

Intervention de M. Guillaume BOUYT de la direction générale de l'énergie et du climat (DGEC)

M. Guillaume Bouyt rappelle que la DGEC est chargée de veiller au bon fonctionnement de la gestion du cycle du combustible, des substances radioactives et en particulier des combustibles nucléaires usés.

Le schéma présenté suppose un bon fonctionnement des usines. Les années récentes ont montré qu'il pouvait y avoir des aléas dans le fonctionnement des usines, d'où l'importance de disposer de suffisamment de marge en piscine pour recevoir les combustibles usés issus des réacteurs d'EDF.

Guillaume Bouyt confirme que le contexte de la politique énergétique a évolué avec les orientations qui ont été indiquées par le Président de la République en février 2022 s'agissant de la poursuite du fonctionnement des réacteurs nucléaires existants. Ces orientations donnent davantage de marge de fonctionnement au système d'entreposage sous eau des combustibles usés. Par ailleurs, en cohérence avec cette poursuite du fonctionnement des réacteurs actuels et la perspective d'un nouveau programme nucléaire annoncé par le Président de la République, le ministre de l'Économie a annoncé, lors de sa visite du site de La Hague en mars 2024, la poursuite de la politique française en matière de traitement et de valorisation des combustibles usés. Cela se traduit par des études pour poursuivre autant que possible le fonctionnement, d'une part des réacteurs nucléaires et, d'autre part des usines existantes que ce soit à La Hague pour le retraitement ou à Mélox pour la production de MOX. Cela induit aussi le lancement d'études pour la conception de nouvelles usines, tant de retraitement que de production de MOX, qui seraient localisées à La Hague.

Dans ce contexte, les industriels ont souhaité faire évoluer le schéma d'entreposage sous eau des combustibles usés qui reposait sur le projet de piscine centralisée. Pour finalement fondre ces capacités d'entreposage dans le plan d'ensemble des nouvelles usines, ce qui permet aussi d'améliorer la gestion du foncier.

Les industriels ont fait parvenir à la direction générale de l'énergie et du climat un dossier de justification de ce changement de schéma industriel. La DGEC doit instruire ce dossier pour vérifier si les marges présentées par le nouveau système sont acceptables et si les moyens de mitigation, dans le cas où des risques interviennent notamment s'agissant du fonctionnement des usines, sont effectifs et activables dans des délais qui permettraient de répondre à des imprévus. Le travail d'instruction engagé s'attache à vérifier que les scénarios, en particulier de fonctionnement des usines, sont raisonnablement prudents et à contrôler la qualité des moyens de mitigation et leur durée d'activation. Il s'agit à la fois de la densification des piscines existantes et de l'entreposage à sec.

Le calendrier de construction des nouvelles piscines est également important et doit être cohérent avec les échéances en matière de possible saturation. Le nouveau schéma devra être compatible avec le cadre temporel du fonctionnement des usines et de la génération de combustibles supplémentaires à entreposer dans les piscines.

En conclusion, Guillaume Bouyt confirme que l'instruction a démarré et que des demandes de compléments seront à attendre en vue d'une prise de position, à l'horizon de la fin d'année 2024.

Intervention de M. Pierre BOIS de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN).

M. Pierre Bois explique que l'ASN, depuis plusieurs années, souligne le besoin et l'intérêt que les grands enjeux de sûreté des projets structurants soient bien pris en compte dès l'amont, dès l'étape de la décision. Il n'y a pas encore de demande de création d'installation pour le nouveau projet présenté à ce comité, ni même un dossier d'options de sûreté pour les futures usines. En revanche, il y a *« des échanges, y compris avec une dimension technique relativement consistante, qui ont démarré entre l'ASN et les industriels »* afin de s'assurer que les grands enjeux de sûreté seront bien pris en compte au moment où ces projets vont être soumis aux différents arbitrages nécessaires à leur concrétisation. L'ASN considère que le travail effectué par les industriels sur ce point depuis plusieurs mois est positif.

L'ASN insiste sur le besoin de nouvelles capacités d'entreposage de combustibles usés qui reste identique à celui fixé pour le projet de piscine EDF. Si les perspectives de long terme ont été modifiées, *« les perspectives quantitatives des combustibles qui pourraient avoir besoin d'être entreposés dans les 10-20-30 prochaines années ne sont pas fondamentalement modifiées »*. Pierre Bois précise qu'il y aura des variations ponctuelles, par exemple sur le temps de stationnement des MOX, selon qu'ils seront retraités ou entreposés pour une durée plus longue.

Ainsi, la position de l'ASN qui *« souligne l'impérieux besoin que de nouvelles capacités soient mises en place pour faire face au risque de saturation des capacités actuelles »* reste inchangée, même si ce risque a été reporté d'environ 10 ans. Cependant, ce sont 10 années pendant lesquelles *« on ne fait que stabiliser les inventaires qui vont être en piscine avec un équilibre entre ceux qui y arrivent et ceux qui sont envoyés en retraitement »*. Les piscines actuelles vont garder un niveau de remplissage qui est à peu près le même et qui est proche de la saturation. Ce système va donc rester pendant un certain temps vulnérable à d'éventuels aléas sur les installations du cycle.

Dans ce contexte, Pierre Bois précise que l'ASN a fait valoir auprès des industriels que :

- ce changement de projet ne doit pas se faire pas aux dépens de la sûreté et doit intégrer des objectifs et des standards de sûreté qui soient les plus modernes et au moins équivalents à ceux qu'offrait le projet de piscine centralisée d'EDF qui avait établi des standards ambitieux ;
- le calendrier de mise en service des nouvelles capacités ne doit pas être substantiellement différé par rapport à celui du projet d'EDF pour répondre à l'urgence à mettre en place de nouvelles capacités d'entreposage.

Concernant le calendrier, avec une mise en service à 2040, l'ASN constate un *« glissement »* par rapport à la piscine centralisée. *« Il faut que ce glissement cesse et qu'on se rapproche réellement de la mise en service de ces capacités d'entreposage »*. Pierre Bois confirme que si plusieurs grands projets nucléaires ont été retardés récemment, les acteurs de la filière se mobilisent dans le sens d'une meilleure maîtrise des projets. C'est un *« vrai sujet de vigilance pour l'ASN de s'assurer qu'Orano va être en mesure de porter ce projet, qui est un très gros projet puisqu'il y a les piscines, mais également le nouveau Mélox et les futurs ateliers du retraitement. Cela va impliquer des flux d'investissements colossaux, très supérieurs à ceux qui sont aujourd'hui représentatifs de la surface industrielle de fonctionnement d'Orano. C'est donc un vrai défi pour les industriels de passer à l'échelle et de mener ces projets avec la garantie que le planning sera respecté »*.

L'ASN avait demandé à Orano de réaliser un exercice d'évaluation externe de robustesse et de maturité de son projet. Orano a conduit cet exercice, un effort dont l'ASN souligne l'intérêt. L'ASN tient également à souligner le travail conséquent réalisé par Orano et EDF entre l'audition d'avril et de septembre pour intégrer les attentes exprimées par l'ASN en matière de sûreté. À ce jour, « *il n'y a pas de feu rouge ou d'alerte particulière* ».

Il y a également un « *effort à faire sur la libération des terrains* », avec des terrains à assainir sur le site de La Hague. L'ASN souligne que l'assainissement du parc aux ajoncs reste nécessaire dans les délais prévus, même si le projet ne sera pas exactement sur le même emplacement que celui où était envisagée la Piscine EDF.

En attendant la mise en service de ces projets, Pierre Bois précise que les installations existantes sont composées d'ateliers qui n'ont pas tous le même âge, dont certains plus anciens avec des standards qui ne sont pas les mêmes qu'aujourd'hui.

« *Entre maintenant et la mise en œuvre de ces futures usines, il y a déjà un gros travail à faire* », notamment sur l'intégration des parades pour faire face aux aléas dans la mesure où les installations présentent peu de marge.

Il faut également poursuivre le travail d'entretien et d'amélioration de la sûreté des installations existantes, notamment pour les piscines existantes du site de La Hague. Un travail important a déjà été réalisé à l'occasion des réexamens de sûreté des INB 116 et 117 et il doit être poursuivi.

Un travail de « *résilience* », déjà engagé par Orano, est à conduire pendant la période intermédiaire. L'ASN précise que les installations et le cycle dans son ensemble présentent des enjeux de sûreté qualifiés de « *systémiques* ». Tout doit fonctionner ensemble et « *être à l'équilibre* ».

En conclusion, Pierre Bois souhaite également souligner l'intérêt de préserver ce qui a été capitalisé en termes de méthodologie et de « *matériaux* » lors de la concertation. L'ASN observe que les dispositifs de concertation fonctionnent d'autant mieux qu'ils sont pérennes dans le temps et qu'ils reposent sur des acteurs impliqués et, de ce fait, formés sur ces sujets. L'ASN serait favorable à ce qu'un « *effort de continuité* » soit mis en œuvre « *dans ce moment de flottement* », avant le dépôt d'un nouveau dossier, afin que les futures instances de concertation bénéficient de « *l'héritage* » de la concertation et des travaux menés par ce comité de suivi.

Echanges avec les membres du Comité de suivi

M. Jean-Michel Houllégatte propose de recueillir les réactions et questionnements du comité de suivi tout en rappelant qu'il ne s'agit pas de « *passer sur le grill ce nouveau projet puisque ce n'est pas le rôle [de ce comité de suivi]* ».

Mme Manuela Mahier, maire de La Hague, remercie les intervenants pour ces éclairages dans la mesure où ce nouveau projet avait « *suscité un petit peu d'inquiétude sur la finalité du nombre de bassins qui resteraient sur le site* ». Elle considère qu'il faudra attendre « *d'avoir plus de détails sur le projet lui-même avant de se prononcer* ».

Elle s'accorde avec M. Pierre Bois sur la nécessaire « *capitalisation* » sur la méthodologie de concertation. Elle souhaite rester dans « *l'anticipation pour que les habitants et les élus locaux puissent partager au mieux les travaux qui vont être effectués, les implantations...* ».

Mme Manuela Mahier affirme que « *au vu du projet porté par EDF, les exigences sont là et elles vont rester* ». Elle souhaite anticiper pour ne pas « *faire une concertation qui va durer trois mois, pour*

déposer après un dossier, ça [a été] vécu, ça ne fonctionne pas ». Elle demande donc quelle sera la méthode, quand sera-t-elle présentée et sous quelle gouvernance ? Elle souligne d'ailleurs la qualité du fonctionnement de ce comité de suivi et de sa gouvernance. Il a permis de mettre « *tous les acteurs autour de la table, même si tout le monde n'est pas forcément venu, mais tout le monde a été invité* ».

Ce nouveau projet d'envergure nationale va être « *présent sur le territoire pendant des dizaines d'années* ». Il aura des impacts sur la vie des habitants qu'il faudra minimiser au maximum : sur la circulation, les travaux... « *Pour les habitants, avoir une instance où il y a de la transparence, du partage et de l'écoute, c'est vraiment essentiel* ». C'est cela qu'il faut organiser dès maintenant.

M. Gilles Lelong, président de la CLI (commission locale d'information) d'Orano, explique que le bureau de la CLI s'est interrogé sur le fait que le projet piscine d'EDF allait constituer une nouvelle installation nucléaire de base et qu'il aurait donc fallu créer une nouvelle CLI. Avec le changement de projet, il précise que les installations présentées aujourd'hui seraient intégrées dans le suivi de la CLI de La Hague. Il rappelle également qu'à Bure (projet Cigeo porté par l'Andra), il y a un CLIS, c'est-à-dire un « Comité local d'information et de suivi ». Selon lui, « *ce serait un modèle qui pourrait être repris ici à l'échelon local puisque les travaux vont impacter tout le territoire* ». Il confirme enfin qu'il y aura encore besoin, « *pendant de longs mois et de nombreuses années, d'une véritable concertation avec l'ensemble des acteurs, industriels, associations environnementales, élus...* ».

M. Patrick Jourdain, maire délégué d'Eculleville, adjoint au maire de La Hague en charge des travaux, indique qu'il a été présenté que la nouvelle usine de traitement aurait une capacité égale à celle des deux usines actuelles. Il demande s'il s'agit de la capacité actuelle ou de la capacité nominale des deux usines.

M. Arnaud Gay, Orano, répond qu'il s'agit de la capacité actuelle, qui est de l'ordre de 1 200 tonnes environ.

M. Patrick Jourdain précise que les capacités nominales sont de 1 600 tonnes.

M. Jean-Michel Quilichini, EDF, répond que cela dépend de la nature des combustibles. Il n'est pas possible de raisonner indépendamment du type de combustible utilisé. Au début de l'exploitation du parc nucléaire, les combustibles étaient faiblement irradiés. Aujourd'hui, les combustibles usés font davantage de cycles et présentent une irradiation intrinsèque plus élevée. L'usine de 1 600 tonnes avec 33 000 MW/jour/tonnes descend mécaniquement autour de 1 200 tonnes. Le flux nominal visé aujourd'hui sur UP2-800 et UP3 est plutôt de 1 200 tonnes avec des combustibles qui sont amenés à être retraités. C'est ce qui est visé pour la future usine et c'est ce schéma qui est en instruction à la DGEC.

M. Patrick Jourdain précise que sur l'usine UP2-800, il n'y a qu'une chaîne qui a été mise en route. La capacité nominale n'a jamais pu être atteinte, « *car il n'y a qu'une cisaille sur R1* ». S'il y avait deux chaînes de cisailage sur R1, la capacité serait de 1 600 tonnes et non 1 200.

2/ Intervention des garants de la concertation

M. Pascal BRÉRAT intervient au nom des garants de la concertation nommés par la CNDP, Karine BESSES participant au comité de suivi à distance.

M. Pascal Brérat considère que la situation actuelle en termes de processus de concertation est « *paradoxe et bizarre* » puisque la concertation continue s'arrête brutalement à la suite d'un « *projet qui n'est plus* ». Il souhaite présenter des éléments qui permettront d'aider à assurer la transition vers le nouveau projet.

Il rappelle le périmètre de la « concertation de suivi » (ou « concertation continue »). C'est une étape intermédiaire entre deux phases de participation du public : la concertation préalable et l'enquête publique. Il précise que la participation du public doit constituer une continuité depuis l'origine d'un projet jusqu'à sa réalisation. La phase de concertation continue permet de passer d'un avant-projet à la constitution d'un projet concret, avec des éléments qui n'étaient pas disponibles au départ et qui sont concertés au fur et à mesure de l'avancée du projet. Cela a été le cas avec les « Groupes de travail » qui ont travaillé sur les accès ou sur l'intégration paysagère par exemple. La concertation continue doit également permettre au public de participer à cette évolution, « *ce qui peut s'avérer compliqué sur des sujets complexes* ».

La concertation réglementaire est régie par le Code de l'environnement et repose sur la notion de prise en compte de l'environnement, sans pour autant laisser de côté les aspects socio-économiques.

La concertation continue doit permettre de s'assurer que les engagements pris par le maître d'ouvrage à l'issue de la concertation préalable sont bien tenus. Elle doit conduire à une enquête publique qui soit « *utile et efficace* », avec un dossier d'enquête publique qui soit « *compréhensible et accessible* ». Elle doit donner les moyens au public « *d'accéder correctement à l'enquête publique et de pouvoir faire des réflexions opportunes et motivées* ».

Pascal Brérat revient ensuite sur les premiers temps de la concertation sur le projet de piscine. Quand la concertation préalable a été lancée, il a pu constater que ce n'était « *vraiment pas un sujet prioritaire dans le territoire. Il était mal connu. Il y avait la crise sanitaire, donc il y avait d'autres priorités locales.* » La politique énergétique était alors « *imprécise et instable* » avec une « *politique nucléaire ambiguë* ». Le 5^e PNGMDR « *a mis du temps à être finalisé et mis en œuvre* ».

Concernant la gouvernance de cette concertation, il estime que ce comité de suivi structuré a permis de « *remplir un vide qui souvent existe entre le maître d'ouvrage qui a son projet, le public qui a besoin de comprendre et de se faire une opinion, et les garants, qui essaient de faciliter la prise en considération de tous les participants* ». Pascal Brérat constate qu'il manque souvent une représentation structurée des acteurs locaux : ce comité de suivi remplit ce rôle. Les garants ont été « *très contents* » d'avoir ce système de « *relais et d'écoute collective* », dont « *la réussite tient beaucoup à ses co-présidents* ». Le comité de suivi permet aussi de « *dissocier chez le porteur de projet la fonction de maître d'ouvrage [...] de celle de conduite d'une concertation* ».

Pascal Brérat aborde ensuite les points qu'il restait à traiter dans le cadre de la concertation continue sur le projet piscine EDF.

- Il relève tout particulièrement le champ de l'évaluation environnementale : il faudra « *être en capacité de fournir un état initial, même s'il est incomplet, suffisamment rapidement* ».
- Il pointe également les questions socio-économiques qui « *sont essentielles pour les gens qui habitent dans un territoire* ».

- Il serait enfin nécessaire de rendre compte, auprès du grand public, du travail mené lors des Groupes de travail et dans les autres instances de la concertation continue. L'idée de créer un Groupe de travail sur l'information du public en cours de concertation continue était une « *bonne chose* ». En effet, la communication est, selon lui, une « *phase critique de l'efficacité des concertations* ». Les garants pensent « *qu'il serait utile de prévoir dès le départ d'avoir un document de reporting tenu à jour* » afin de crédibiliser la concertation.

Il rappelle d'ailleurs quelques préconisations faites par les garants dans leur rapport intermédiaire :

- Continuer la démarche avec le comité de suivi ;
- Établir un bilan sur les informations/actions suffisantes ou manquantes ;
- Renforcer l'information de tous les publics ;
- Produire et diffuser largement les conclusions des travaux des groupes.

Pascal Brérat insiste ensuite sur la nécessité de « *ne pas laisser de vide, ne pas laisser perdre ce qui a été acquis, ce qui a marché ou pas marché* ». Le problème « *le plus critique pour l'avenir du nouveau projet, c'est ce qui se passe entre maintenant et le moment où une concertation réglementaire interviendra* ». Les garants estiment essentiel de maintenir un flux d'information et de travail sur les sujets identifiés préalablement.

Concernant le processus de concertation pour le nouveau projet d'Orano, Pascal Brérat pose la question d'une "re-saisine" de la CNDP. Les garants considèrent qu'il est « *urgent de prendre attache à la fois de la CNDP, mais aussi de l'Autorité environnementale qui peut avoir un point de vue sur la façon dont les différentes étapes de ce projet, qui s'étale sur des dizaines d'années, doivent être menées* ». Il semble nécessaire de garder un dispositif temporaire, dans une forme plus ou moins similaire à ce comité de suivi, le temps de la mise en place de la concertation sur le nouveau projet.

Mme Karine Besses, garante CNDP, intervient à distance pour préciser que les garants feront un bilan de fin de mission dans lequel ils préciseront leurs recommandations, notamment celle de poursuivre la concertation dès maintenant. Pascal Brérat précise qu'il s'agit bien d'un « *bilan de la mission des garants* » et non d'un bilan de la concertation continue.

Pour conclure, Pascal Brérat encourage les membres du comité de suivi, et le public de manière plus générale, à « *être de bons utilisateurs de la concertation ou du débat* ». Il faut « *utiliser des dispositifs qui sont toujours imparfaits [...], mais qui peuvent être, contrairement à ce qu'on croit, souples et malléables* ».

Conclusions de la réunion

En l'absence de question ou remarque de la part des membres du comité de suivi, **M. Jean RAMPON, sous-préfet de Cherbourg**, reprend l'image du relais évoqué à l'ouverture de la réunion pour affirmer qu'il ne faut « *pas faire baisser la cinétique du projet* ». Il entend ce « *besoin impérieux de maintenir une concertation sans avoir pour autant encore de projet* ». Il précise qu'il appartiendra à Orano de préciser, en tant que maître d'ouvrage, l'organisation qu'il veut mettre en œuvre. Ce mouvement continu doit s'inscrire dans un mouvement d'ensemble sur le territoire du Cotentin.

Il précise que des élus ont sollicité le préfet de Région pour savoir comment, dans le cadre de ce grand projet sur La Hague, l'État allait organiser une écoute et un accompagnement du territoire. M. Rampon explique qu'une structure sera installée à la fin du mois de décembre 2024 afin d'associer les parlementaires, les élus, les acteurs économiques et les industriels concernés. Il sera lui-même l'interlocuteur privilégié de cette structure. La CCI a également écrit au préfet de Région, lui demandant comment l'État allait accompagner également ces grands projets industriels. M. Rampon confirme que « *l'État est dans l'accompagnement permanent et restera présent* ».

M. le sous-préfet considère que le travail mené lors de ces réunions du comité de suivi a permis de favoriser « *l'aller vers* ». Il apparaît essentiel qu'un comité continue de se réunir pour diffuser et continuer de donner l'information aux habitants du territoire. « *La transparence et l'information sont des clés de voûte de la réussite de ces projets* ».

En conclusion, **M. Jean-Michel HOULLEGATTE** remercie les membres du comité de suivi pour leur implication, notamment dans les Groupes de travail. Il remercie également les intervenants extérieurs (la DGEC, l'ASN) qui ont apporté « *une expertise nécessaire* ». Il remercie enfin les industriels EDF et Orano ainsi que les garants de la concertation qui ont permis que « *ce débat ne reste pas dans l'entre-soi technique, mais qu'il puisse impliquer l'ensemble de la population, y compris celle qu'on considère parfois la plus éloignée* ». Il remercie l'État pour sa permanence et l'accompagnement des projets, ainsi que le sous-préfet Rampon et Mme Castellotti, ancienne sous-préfète de Cherbourg et ancienne co-présidente de ce comité, pour leur implication.

Il remercie finalement l'équipe locale d'EDF, notamment Anne-Lise Lechevalier et François Delcroix pour leur « *disponibilité et leur mobilisation au service de cette concertation continue* », jusque sur le terrain (stands d'information sur les marchés, permanences en mairie...). Ils ont su installer des « *conditions de confiance, c'est-à-dire avoir à la fois une capacité d'écoute, être très réactif dans les réponses et faire preuve de fiabilité* ». Il évoque l'importance de réfléchir à « *d'autres modes de communication et d'information* » pour mobiliser le public, notamment les réseaux sociaux.

Pour conclure, il reprend l'expression d'un célèbre éditorialiste de La Presse de la Manche qui disait « *qu'on ne rend pas un projet populaire en l'imposant, mais en lui donnant du sens* ». Ça a été l'ambition de ce comité de suivi, pour que tout le monde puisse comprendre et s'approprier les éléments de contexte, permettant de confirmer la légitimité du projet et de son implantation. Il remercie tous les membres du comité de suivi qui ont exprimé leur opinion et leurs questionnements dans un « *climat apaisé* ». Il souhaite que, pour ce nouveau projet, une nouvelle concertation puisse pouvoir se dérouler « *dans les meilleures conditions et puisse prendre appui sur ce qui a été fait* ».

M. Olivier Giraud, EDF, rappelle que ce comité de suivi était le dernier sous ce format et avec EDF en tant que maître d'ouvrage du projet Piscine. Au moment de passer le relais à Orano, il souhaite remercier tous les acteurs qui ont travaillé au bon déroulement de cette concertation : l'équipe EDF, les garants, les membres du comité de suivi, les participants aux Groupes de travail, les intervenants et les deux co-présidents du comité dont « *la qualité de l'animation a joué un rôle clé dans la qualité du travail qui a pu être mené* ».

M. Jean-Michel HOULLEGATTE met fin à cette dernière réunion du comité de suivi du projet de piscine EDF en invitant les membres à partager un moment convivial autour d'un buffet.